

Rapport annuel



RAPPORT DE GESTION 2006

- 1 Evénements 2006
- 3 Chiffre d'affaires
- 5 Résultats
- 5 Perspectives et stratégie
- 6 Organisation et ressources humaines
- 8 Gestion des risques
- 10 Comptes sociaux
- 10 Activité boursière
- 11 Composition du capital au 31 août 2006
- 11 Résolutions proposées à l'assemblée générale du 8 janvier 2007
- 12 Liste de mandats et fonctions exercés durant l'exercice par les administrateurs
- Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne
- Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne

COMPTES CONSOLIDES 2006

- 16 Compte de résultat consolidé
- 17 Bilan consolidé
- 18 Tableau de variation des capitaux propres consolidés
- 19 Tableau des flux de trésorerie consolidés
- 20 Informations sectorielles
- 22 Annexe aux comptes consolidés
- 22 Présentation de l'émetteur
- 22 Règles et méthodes comptables
- 28 Périmètre de consolidation
- **30** Notes sur les comptes consolidés
- 30 Notes sur le compte de résultat
- 32 Notes sur le bilan
- 41 Mise en oeuvre des normes IFRS
- 49 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
- 50 Renseignements juridiques des sociétés françaises consolidées

COMPTES SOCIAUX 2006

- 52 Bilan
- 54 Compte de résultat
- 56 Annexe aux comptes sociaux
- 66 Résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices
- 67 Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

ASSEMBLEE GENERALE DU 8 JANVIER 2007

- 70 Résolutions du ressort de l'Assemblée délibérant sous forme ordinaire
- 71 Résolutions du ressort de l'Assemblée délibérant sous forme extraordinaire



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 8 JANVIER 2007

L'exercice clos le 31/08/2006 a été marqué par des évènements importants :

- •changement simultané par deux constructeurs automobiles de leurs châssis utilisés comme base roulante pour les camping-cars,
- •progrès importants dans le processus d'augmentation de la capacité de production de véhicules de loisirs,
- •initialisation de la mise en oeuvre d'une organisation matricielle entre les différentes marques de camping-cars et les différentes business units
- •délais pour le retour à une meilleure rentabilité d'Eura-Mobil et de business units intervenant sur le segment « premium » du marché du camping-car,
- •amplification des difficultés de l'activité équipement du jardin,
- •baisse des ventes d'auvents et de caravanes pliantes,
- •implantation du système intégratif de gestion selon un calendrier modifié.

L'importance de l'impact négatif sur les résultats de certains de ces éléments n'a pas permis à Trigano d'atteindre ses objectifs. Le chiffre d'affaires consolidé n'a pu progresser que de 11,0% pour atteindre 872,5 M€. Le résultat opérationnel courant a de son côté régressé pour passer de 77,9 M€ en 2005 à 69,0 M€ en 2006.

Aucun événement important n'est intervenu entre la date de clôture et la date d'établissement de ce rapport.

CHANGEMENT DE CHÂSSIS

Les châssis fournis par les constructeurs automobiles pour constituer la base roulante des camping-cars ont une durée de vie de 10 à 12 ans. Le changement de modèle provoque pour Trigano ainsi que pour l'ensemble de la profession des difficultés majeures puisque c'est en général plus de 70% de la gamme de produits qu'il convient de changer. Cet événement, qui était connu depuis plus de deux ans, a été préparé de longue date, de façon à minimiser les inconvénients dont Trigano avait souffert lors du dernier changement de châssis. En particulier, il a été possible de faire coïncider l'introduction des châssis avec la date habituelle de présentation des nouvelles gammes. Parallèlement, Trigano a mis en oeuvre un contrôle strict de ses productions et un programme de promotion des ventes au niveau des points de vente, de façon à faire diminuer le stock du réseau de distributeurs.

Ce processus, qui a concentré la majeure partie de l'activité du groupe en matière de recherche et développement a été, dans l'ensemble, bien maîtrisé mais a donné lieu à des phénomènes collatéraux dommageables.

- •Définition tardive des produits ayant provoqué en juin/juillet des pertes de productivité.
- •Retards de livraison d'équipementiers fournissant des composants importants entraînant la production « incomplète » des produits et l'impossibilité de les commercialiser immédiatement. Ce phénomène, qui n'avait pas été intégré, a été la conséquence de la forte créativité de l'ensemble de la profession, combinée avec le fait que les équipementiers ont été sollicités simultanément par l'ensemble de leurs clients.
- •Provisions sur stocks de produits finis et de matières premières devenues obsolètes, principalement chez Eura-Mobil et Karmann-Mobil du fait de l'absence d'un système de gestion de production performant et de la perte d'une commande importante.
- •Frais de développement de la nouvelle gamme plus élevés que prévu.

AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE PRODUCTION

L'objectif est de disposer, d'ici deux ans, d'une capacité de production de $30\,000$ camping-cars, de $10\,000$ caravanes et de $1\,500$ résidences mobiles.

Trigano a mis en oeuvre une nouvelle ligne de montage de camping-cars sur le site de Peñiscola (Espagne). A terme, cette ligne devrait permettre la production de 2 500 camping-cars par an. Cette opération s'est déroulée dans de bonnes conditions (636 véhicules produits) mais a néanmoins provoqué des coûts de démarrage plus importants que prévu.

Parallèlement, le démarrage de l'usine de Sablé-sur-Sarthe (Sarthe) dont la capacité devrait pouvoir atteindre 4 500 véhicules a été assuré dans des conditions normales. Durant l'exercice, un résultat opérationnel courant négatif de 0,24 M€ correspondant aux frais de démarrage a été constaté et 136 véhicules ont été produits.

Le site d'Atessa (Italie) spécialisé dans la production de fourgons, et situé à côté de l'usine du fournisseur de bases roulantes, est monté en puissance (892 camping-cars produits) et a dégagé un résultat opérationnel positif.

Enfin, les travaux de construction de l'extension de l'usine de Brantôme ont commencé en juin 2006 (capacité complémentaire de 500 véhicules à terme) et l'agrandissement de l'usine de Grimsby (500 véhicules) a été décidé avec un objectif de démarrage pour le début de l'exercice 2008.

ORGANISATION MATRICIELLE MARQUES / BUSINESS UNITS

L'objectif de Trigano est de doter, à terme, chacune des marques de camping-cars qu'elle exploitera en Europe, de l'ensemble des produits lui permettant de satisfaire la demande. Les marques seront préalablement orientées, soit en marques « premium » offrant une gamme de produits d'un niveau de prix plus élevé en s'appuyant sur une image de marque supérieure, soit en marques « value » misant sur un rapport équipement/ prix compétitif. Chaque business unit ne pouvant pas économiquement produire toutes les composantes de cette gamme, Trigano a entrepris un vaste programme de spécialisation de certaines unités de production sur certains types de produits ou segments de marché, de façon à pouvoir produire sur certains sites des gammes de produits pour plusieurs marques. Cette démarche devrait générer une amélioration globale de la rentabilité grâce :

•à la réduction des frais de recherche et développement qui seront dans certains cas mutualisés,

•aux gains de productivité engendrés par la concentration de produits similaires sur un seul site,

 \bullet à la standardisation des " plateformes » de camping-cars à l'instar de l'automobile.

Cette organisation a pu être initiée en 2006, en particulier la gamme Benimar a pu être complètement refondue et élargie grâce à l'apport de camping-cars intégraux produits sur le site de Quintin (Côtes d'Armor) et d'une gamme moyenne complète utilisant la plateforme d'autres produits. Parallèlement, un véhicule intégral, utilisé par 3 marques, a été développé par la business unit de Sprendlingen (Allemagne) où il sera produit en 2007.

REDRESSEMENT DES RÉSULTATS D'EURA-MOBIL RETARDÉ

En 2005, les résultats d'Eura-Mobil ont été consolidés sur la période janvier / août, favorable du fait de la saisonnalité du cycle d'exploitation. Durant cet exercice, les synergies d'achat avaient été mises en place très rapidement. En 2006 Eura-Mobil a dû affronter un nombre important de difficultés, dont les principales ont été :

•le non-renouvellement d'une importante commande prévue (165 camping-cars).

•la mise à niveau des prestations en garantie sur les productions des années antérieures qui a entraîné un coût complémentaire de 1.1 M€.

•la nécessité de provisionner un certain nombre de matières premières spécifiques aux anciens châssis et de mettre en oeuvre une politique de remises pour commercialiser une partie des productions de l'exercice.

•En outre, Eura-Mobil a entrepris, durant cet exercice, un ensemble de mesures de restructuration qui ont engendré des coûts complémentaires : réorganisation de la production, renouvellement complet de la gamme et modification des méthodes d'assemblage. Le résultat opérationnel courant de l'exercice est donc devenu négatif de 2,4 M€.

RENTABILITÉ INSUFFISANTE DES BUSINESS UNITS INTERVENANT SUR LE SEGMENT « PREMIUM » DU MARCHÉ DU CAMPING-CAR

Les marques Autostar, Arca et Auto-Trail interviennent sur le marché des camping-cars « premium » commercialisés à des prix élevés. Durant l'exercice, le redressement des résultats de la société Arca correspondant au succès commercial de la gamme 2006, n'a pas été aussi important que prévu du fait d'une politique de prix un peu trop prudente et de délais dans la mise en oeuvre des programmes de réduction du coût des matières et de l'amélioration de la productivité. Autostar, de son côté, a connu un exercice décevant sur le plan commercial en dépit de l'introduction réussie d'un nouveau camping-car intégral. Par contre, Auto-Trail bénéficiant d'un bon positionnement sur le marché britannique, a connu des résultats en forte progression.

DIFFICULTÉS DE L'ACTIVITÉ ÉQUIPEMENT DU JARDIN

L'activité équipement du jardin, fortement concurrencée par les productions des pays à faible taux de main-d'oeuvre, a dû, durant l'exercice, commercialiser à marge réduite le stock important de produits invendus l'année précédente. Par ailleurs, les ventes n'ont pas été au niveau attendu du fait de la morosité de la consommation mais aussi de la climatologie médiocre. Enfin, des défaillances de fournisseurs de composants bois utilisés pour les piscines et les portiques balançoires, ont entraîné des retards de livraison importants entraînant l'application de pénalités de retard, voire même l'annulation de commandes par la clientèle.

Baisse des ventes d'auvents et de caravanes pliantes

Les ventes d'auvents pour caravanes qui constituaient une des bases de l'activité industrielle de plusieurs unités de production, ont été victimes d'une concurrence nouvelle de produits en provenance de Chine sur le marché anglais et de l'érosion globale du marché dans les autres pays. Les caravanes pliantes ont connu une baisse importante des ventes sur les marchés anglais et hollandais.

Cela s'est traduit par une sous-activité de certains sites de fabrication de matériel de camping.

PROJET D'IMPLANTATION D'UN NOUVEAU SYSTÈME INTÉGRATIF DE GESTION (ERP)

Trigano a poursuivi au cours de l'exercice la mise en oeuvre de son projet de migration de ses systèmes d'information développés en interne il y a plusieurs années vers un progiciel du marché.

Compte tenu de la mobilisation des équipes techniques et de l'encadrement de production de Trigano VDL sur l'adaptation des gammes de produits et des moyens de production à l'introduction de nouvelles bases roulantes, le calendrier initial a été modifié : la bascule de Trigano VDL a ainsi été décalée au mois d'avril 2007. Afin de ne pas retarder l'ensemble du projet, le déploiement du nouvel ERP a été anticipé chez Maitre Equipement (avril 2006), CMC (mai 2006) et Rulquin (juin 2006).

Les investissements réalisés sur ce projet se sont élevés à 1,3 M€.

PROGRESSION DU CHIFFRE D'AFFAIRES (+ 11.0%)

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'est élevé à 872,5 M€ (785,7 M€ en 2005). Bien qu'handicapée par des difficultés de livraison des nouveaux modèles en fin d'exercice, l'activité véhicules de loisirs a enregistré une croissance organique de 8,7%. La consolidation sur 12 mois au lieu de 7 des acquisitions réalisées l'an dernier en Allemagne, porte la croissance des ventes à 13,4%. L'activité équipement des loisirs enregistre, en revanche, un recul de 3,7%. La légère progression des ventes de remorques (+ 1,2%) n'a pas permis de compenser les baisses de ventes de matériel de camping (- 1,0%) et surtout d'équipement de jardin (- 13,2 %).

Trigano a poursuivi au cours de l'exercice l'européanisation de son activité : 37,4% du chiffre d'affaires a été réalisé avec des produits fabriqués et vendus hors de France (34,3 % en 2005).

Par ailleurs, l'intégration des sociétés allemandes acquises en février 2005 a modifié la répartition géographique des ventes du groupe, l'Allemagne représentant 13,5% des facturations contre 9,6% en 2005 et 5,5% en 2004.

Marché	2006	2005	2004
France	47,1%	48,4%	51,6%
Italie	14,2%	16,2%	16,8%
Allemagne	13,5%	9,6%	5,5%
Royaume-Uni	12,8%	13,2%	13,6%
Belgique	2,8%	3,0%	3,3%
Espagne	2,7%	2,7%	2,3%
Norvège	1,4%	1,1%	0,7%
Pays-Bas	1,2%	1,9%	2,0%
Autres	4,3%	3,9%	4,2%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

ACTIVITE VÉHICULES DE LOISIRS : CA 767.1 M€ (676.3 M€ en 2005)

Cette activité a bénéficié de l'apport des opérations de croissance externe réalisées l'année dernière pour un total de 87,5 M€ (48,4 M€ en 2005 pour 7 mois d'intégration).

La croissance organique (8,7%) a été soutenue sur tous les segments de marché à l'exception des caravanes pliantes toile et des auvents :

en millions d'euros	2006	2005	Evolution
Camping-cars	597,0	522,1	+ 14,4%
Caravanes	65,0	58,1	+ 11,9%
Caravanes pliantes toile	6,3	9,6	- 34,4%
Résidences mobiles	12,0	8,4	+ 42,8%
SOUS-TOTALVéhicules	680,3	598,2	+ 13,7%
Accessoires pour VDL	79,1	71,7	+ 10,4%
Location	7,7	6,4	+ 20,9%
TOTAL VDL	767,1	676,3	+ 13,4%

CAMPING-CARS

Les immatriculations de camping-cars ont poursuivi leur progression partout en Europe :

Marché	Saison 2006	Saison 200	5 Evolution
France	23 010	20 077	+ 14,6%
Allemagne	20 679	20 203	+ 2,4%
Italie	15 009 *	14 617 *	+ + 2,7%
Royaume-Uni	11 056	10 713 *	+ + 3,2%
Espagne	2 681 *	1 790 ×	+ 19,5%
Norvège	2 233	1 627	+ 37,2%
Danemark	2 229	1 638	+ 36,1%
Suède	2 200	2 059 *	+ 6,8%
Belgique	2 194	2 064	+ 6,3%
Finlande	1 738	1 454	+ 19,5%
Autres pays	4 830 *	4 668 *	+ 3,5%
Europe	87 859	80 910 *	* + 8,6%

* : estimations source ECF ** : chiffres révisés par l'ECF en 2006

Trigano a évolué à périmètre constant dans des proportions similaires à celles du marché en dépit des difficultés de production de ses nouvelles

Durant l'exercice, 18 787 camping-cars ont été vendus (16 607 en 2005) dont 1 125 vans (883 en 2005) et 567 intégraux (400 en 2005).

Grâce à l'intégration sur douze mois des sociétés Eura-Mobil et Karmann-Mobil, la part de marché européen de Trigano atteint 21,4% (20,5% en 2005 sur la base des chiffres révisés par l'ECF). Le groupe a amélioré ses positions en Allemagne où sa part de marché dépasse désormais 15% et au Royaume-Uni, mais a été attaqué en France et en Italie.

CARAVANES

Le marché européen de la caravane a enregistré un léger recul en 2006. Les trois principaux marchés sont en repli, en particulier celui des Pays-Bas toujours affecté par des difficultés économiques. Seuls les pays d'Europe du Nord et la France progressent :

Marché	Saison 2006	Saison 2005	Evolution
Royaume-Uni	32 003 *	34 801 *	- 8,0%
Pays-Bas	17 282	19 183	- 9,9%
Allemagne	21 082	21 367	- 1,3%
France	11 993	11 492	+ 4,4%
Autres pays	33 860	34 180 **	- 0,9%
Total Europe	116 220	121 023	- 4,0%

* : estimations source ECF ** : chiffres révisés par l'ECF en 2006

Dans ce contexte difficile, Trigano a particulièrement bien tiré son épingle du jeu et commercialisé 7 537 caravanes (7 143 en 2005), soit une progression de 5,5%. Le succès des caravanes d'habitation a même permis de porter le chiffre d'affaires à 65,0 M€ (+ 11,9%). La part du marché européen de Trigano a progressé à nouveau pour atteindre 6,5% (5,9% en 2005).

RÉSIDENCES MOBILES

Dans un marché qui est resté difficile en 2006, Trigano a augmenté ses volumes de ventes de façon importante grâce au succès de ses produits résidentiels. Au total, 822 véhicules ont été commercialisés (600 en 2005).

CARAVANES PLIANTES TOILE

Sur ce segment où il est leader européen, Trigano a subi les effets d'une nouvelle et forte baisse des marchés anglais et hollandais : 2 016 caravanes pliantes toile ont été commercialisées (3 073 en 2005).

ACCESSOIRES POUR VÉHICULES DE LOISIRS ET PIECES DETACHÉES

Après une année en panne de croissance, l'activité de négoce d'accessoires et de pièces détachées a connu une nette reprise en 2006. La progression des ventes à périmètre constant est de 10,5%.

La production d'auvents de caravanes est en revanche en net repli (- 10,7%) tandis que celle de terrasses pour résidences mobiles stagne.

LOISIRS FINANCE

Cette société, détenue à 49% par Trigano et 51% par le groupe BNP Paribas, a connu une nouvelle année de croissance. L'encours de crédits atteint 230,9 M \in au 31 août 2006 (207,3 M \in en 2005). Au cours de l'exercice, 4 744 véhicules de loisirs ont été financés par Loisirs Finance dont la production de crédits s'est élevée à 104,6 M \in .

ACTIVITE EQUIPEMENT DES LOISIRS: CA 105,4 M€ (109.5 M€ en 2005)

en millions d'euros	2006	2005	Evolution
Remorques	63,5	62,7	+ 1,2%
Matériel de camping	11,5	11,6	- 1,0%
Equipement du jardin	29,6	34,1	- 13,2%
Autres	0,8	1,1	NS
TOTAL EDL	105,4	109,5	- 3,7%

REMORQUES

La stabilité du chiffre d'affaires cache des évolutions contrastées. Le recul des ventes aux distributeurs traditionnels est compensé par la progression des grandes surfaces de bricolage, tandis que la conquête de marchés en Allemagne, Pologne et Espagne couvre les difficultés rencontrées sur le marché britannique. Les ventes de remorques bagagères progressent de 0,9%, celles de remorques porte-bateau de 6,5% et les remorques utilitaires de 5,8%.

Au total, Trigano a vendu au cours de l'exercice 94 281 remorques (93 628 en 2005).

EQUIPEMENT DU JARDIN

Les efforts réalisés pour proposer des gammes de produits plus compétitives ainsi que la vente des produits invendus l'année dernière ont permis un retournement de tendance pour les ventes de jeux de plein air et de barbecues :

	2006	2005
Jeux de plein air	109 694	104 380
Piscines	18 056	23 284
Barbecues	12 481	8 957
Abris de jardin	43 425	45 357

En revanche, les ventes d'abris de jardin et surtout de piscines hors sol métal ont continué à souffrir de la baisse des marchés.

Au total, le chiffre d'affaires recule de 13,2%.

MATÉRIEL DE CAMPING

Le chiffre d'affaires de ces produits, de plus en plus marginal pour Trigano, a résisté en 2006 dans un marché atone.

RESULTATS

En application du règlement n° 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le parlement européen, les états financiers consolidés de Trigano au 31 août 2006 sont préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) applicable au 31 août 2006.

Le résultat opérationnel courant consolidé s'est élevé à 69,0 M€ et représente 7,9% du chiffre d'affaires (9,9% en 2005). La rentabilité a été affectée en particulier par les perturbations liées à l'introduction des nouvelles bases roulantes, un mix des ventes de camping-cars (pays / produits) moins profitable que celui de l'exercice précédent et par la détérioration des résultats de l'activité équipement du jardin.

L'amélioration de la structure financière s'est traduite par une diminution de la charge d'intérêts : le résultat financier (-3,3 M€) s'améliore de 0,7 M€.

Compte tenu d'une charge d'impôt sur les sociétés de 23,8 M€ et de la contribution de Loisirs Finance aux résultats consolidés à hauteur de 1,1 M€, le résultat net s'établit à 42,6 M€ (48,4 M€ en 2005).

Ces résultats permettent de renforcer les capitaux propres consolidés qui atteignent 297,4 M€ (265,6 M€ en 2005). Trigano n'a pas retenu l'option de réévaluation de ses immobilisations corporelles à la date de transition aux normes IFRS, bien que la mission d'évaluation confiée à un cabinet spécialisé laissait entrevoir une plus-value potentielle des actifs immobilisés supérieure à 40 M€. La structure financière reste particulièrement solide : l'endettement net (46,4 M€) ne représente que 15,6% des capitaux propres (21,9% en 2005).

PERSPECTIVES ET STRATEGIE

Comme cela avait déjà été clairement indiqué l'année dernière dans le rapport du conseil, Trigano considère sa stratégie dans une perspective à long terme. Les évolutions prévisionnelles des marchés principaux sur lesquels opère Trigano sont positives ce qui devrait permettre une croissance soutenue du chiffre d'affaires et des résultats. En particulier, il convient de prendre en compte :

•La capacité de Trigano à occuper ou à renforcer une position de leader européen sur ses marchés porteurs majeurs (camping-cars, résidences mobiles et remorques) et sur les marchés annexes (accessoires pour VDL, caravanes) ainsi que la bonne tenue de ces marchés en terme de prix de vente.

- •L'impossibilité de délocaliser l'assemblage des véhicules de loisirs du fait de l'importance des coûts de transport et la faible concurrence du marché des camping-cars d'occasion jusqu'en 2015. Ce phénomène typique des marchés non encore matures est accentué par l'évolution des bases roulantes utilisées pour les produits neufs tant au niveau de la consommation de carburants que des performances (couple) et du confort de conduite (niveau sonore).
- •La visibilité en terme de croissance assurée par les réseaux de distribution spécialisés (véhicules de loisirs et remorques) dont la fidélité à la marque est importante.
- •L'évolution démographique favorable aux camping-cars. La population européenne âgée entre 55 et 65 ans doit progresser jusqu'en 2015. Les consommateurs « middle age » séduits par les valeurs véhiculées par le camping-car (liberté, proximité de la nature, mobilité, authenticité et économie) disposent en effet lorsqu'ils atteignent cette tranche d'âge du temps libre justifiant cet investissement et du capital nécessaire à sa réalisation.
- •La relative insensibilité des acheteurs de camping-cars aux facteurs économiques et politiques. La décision d'acheter un camping-car est en effet mûrie pendant de nombreuses années : la matérialisation de cette décision n'est donc pas en pratique différable sans réduire fortement la durée d'utilisation prévisionnelle du camping-car avant d'éventuels problèmes de santé. Le marché du camping-car est un marché de niche pour une minorité de consommateurs ; leurs décisions d'achats n'ont pas été, depuis plus de 10 ans, affectées par des crises de consommation.
- •La forte solvabilité de la clientèle camping-car attestée par l'importance des achats au comptant et par le faible coût du risque en cas de recours à un crédit.
- •Le développement régulier du marché des remorques en Europe de l'Ouest et les perspectives importantes dans les pays d'Europe de l'Est, perspectives dont la matérialisation est initiée.
- •Le développement du marché des résidences mobiles lié à l'équipement progressif de l'hôtellerie de plein air répondant en cela à un besoin de confort « au juste prix » de la part des consommateurs et à une volonté d'améliorer leur rentabilité de la part des exploitants de terrains de camping.
- •Le retour probable à la croissance, dans certains pays, du marché de la caravane de tourisme. Le phénomène de saturation du parc de véhicules d'occasion semble avoir pris fin.
- •Le niveau élevé de la rentabilité des fournisseurs spécialisés dans la fourniture de composants spécifiques à notre industrie. Ce niveau doit leur permettre l'absorption des hausses de prix de matières. Par ailleurs, Trigano, par une politique d'achat plus agressive couplée avec une politique d'internalisation a la possibilité d'exploiter de réels gisements de réduction de coûts.

Trigano doit bénéficier de cet ensemble d'éléments structurels favorables pour mettre en oeuvre une stratégie offensive porteuse de résultats durablement en progression. Cette stratégie s'articule autour :

- •Du développement du volume de vente de camping-cars grâce à la généralisation de la politique matricielle entre les marques et les unités de production et à l'augmentation de la capacité de production portée progressivement à 30 000 unités par an.
- •Du développement progressif des ventes de caravanes et de résidences mobiles qui bénéficieront de capacités de production sensiblement augmentées.
- •Du développement du volume de vente de remorques dans les pays européens où Trigano n'est pas fortement implanté en utilisant les possibilités données par l'augmentation des capacités de production, principalement en Pologne.
- •Le développement de l'activité accessoires pour véhicules de loisirs sur l'ensemble du territoire européen, y compris par croissance externe.
- Le développement des activités de sous-traitance interne et de sourcing dans les pays à faible coût de main-d'oeuvre.
- •L'amélioration permanente des prix de revient.
- •La mise en place, déjà initiée, du système intégratif de gestion permettant une meilleure communication des systèmes entre les business units.

Cette stratégie devrait pouvoir être potentialisée par une ou plusieurs opérations de croissance externe. A ce niveau, le relatif échec des opérations menées par les fonds de « private equity » dans le secteur des véhicules de loisirs, devrait permettre l'émergence d'opportunités plus nombreuses.

A plus court terme, l'exercice 2007 sera marqué par :

- •Une croissance notable des ventes de véhicules de loisirs. Les gammes ont été favorablement accueillies par les réseaux de distribution et le portefeuille de commandes en début de saison est en forte progression.
- •Des mesures de restructuration dans les activités équipement du jardin et matériel de camping.
- •Les effets sur la production pendant les premiers mois de l'exercice de l'introduction des nouvelles bases roulantes.
- •Le redressement des résultats de certaines filiales ayant connu des difficultés en 2006, notamment Autostar, Arca et Benimar.
- •La matérialisation dans les résultats d'Eura-Mobil des mesures d'amélioration mises en oeuvre.

ORGANISATION ET RESSOURCES HUMAINES

STRUCTURES D'ANIMATION ET DE CONTRÔLE

Le dispositif d'animation des business units a été renforcé et comprend :

- •Au niveau des comités de direction :
 - . un comité de direction véhicules de loisirs composé de $10 \,$ membres
 - . un comité de direction équipement des loisirs composé de 7 membres
- •Au niveau des comités transversaux :
 - . un comité camping-cars
 - . un comité remorques
 - . un comité technique camping-cars
 - . un comité achat
 - . un comité «Chine» nouvellement créé et chargé de l'animation de la structure de sourcing spécifique

Les missions d'animation et de contrôle effectuées par la direction financière se sont enrichies de missions transversales portant sur des points spécifiques (garanties, risques clients ...).

EVOLUTION DES EFFECTIFS

L'effectif au 31 août a progressé de 4,8% pour atteindre 4 067 personnes. Les contrats à durée indéterminée représentent 90,4% du personnel, les contrats à durée déterminée et contrats d'apprentissage 5,8% et les contrats de travailleurs intérimaires 3,8%.

Pour couvrir les besoins liés à la saisonnalité de certaines de ses activités, Trigano a recours au travail intérimaire et à des contrats à durée déterminée. En raison du surcroît d'activité lié à l'introduction des nouvelles bases roulantes et de la nécessité de compenser les heures perdues suite à la grève à l'usine de Tournon, l'utilisation de contrats temporaires et d'heures supplémentaires a globalement progressé: le travail intérimaire a représenté 7,3% de la masse salariale (6,8% en 2005), l'utilisation des heures supplémentaires, 2,1% (1,8% en 2005) et les contrats à durée déterminée 3,2% (3,5% en 2005).

Trigano a embauché durant l'exercice 711 personnes et enregistré 582 départs. La progression de l'effectif en France (2 363 personnes) a été de 2,3 %, celle de l'effectif dans les pays européens à coût de main-d'oeuvre élevé (1 466 personnes) de 6,4 % et celle de l'effectif des pays à faibles coûts de main-d'oeuvre (Pologne et Tunisie) de 25,3 % (238 personnes). La structure des effectifs est restée stable par rapport à l'exercice précédent : la part du personnel direct de production dans l'effectif total est de 61,3% (61,4% en 2005). Enfin, le rapport hommes/femmes est inchangé à 3,4.

RÉMUNÉRATIONS ET FONCTIONS DES ADMINISTRATEURS

Les montants des rémunérations versées à ses administrateurs par Trigano et les sociétés contrôlées sont détaillés ci-après :

Monsieur François Feuillet:

	2006	2005
Salaire fixe	385 900	368 100
Salaire variable	-	-
Avantages en nature	4 911	4 911
Jetons de présence	101 057	87 179
Total	491 868	460 190

Madame Marie-Hélène Feuillet :

	2006	2005
Salaire fixe	229 750	165 089
Salaire variable	20 000	18 000
Avantages en nature	2 576	3 036
Jetons de présence	59 388	55 201
Total	311 714	241 326

Monsieur Jean Ducroux:

	2006	2005
Jetons de présence	16 000	14 000

Monsieur François Baleydier:

	2006	2005
Jetons de présence	26 850	20 950

Monsieur Michel Barbier:

	2006	2005
Jetons de présence	22 750	20 750

Madame Marie-Hélène Feuillet et Monsieur François Feuillet ne disposent d'aucun programme d'intéressement calculé sur le chiffre d'affaires ou sur la rentabilité de Trigano et/ou de ses filiales. Ils n'ont pas bénéficié des plans d'options de souscription d'actions que vous avez autorisés.

Le salaire de Monsieur François Feuillet est entièrement fixe et celui de Madame Marie-Hélène Feuillet comporte une rémunération variable pouvant atteindre 30 000 \in par an.

Madame Marie-Hélène Feuillet et Monsieur François Feuillet ne bénéficient d'aucun plan de retraite spécifique ; aucune indemnité n'est prévue en leur faveur en cas de départ de l'entreprise pour quelque cause que ce soit.

Par ailleurs, la liste des mandats et fonctions exercés durant l'exercice par les administrateurs de votre société vous est communiquée en annexe (Article L. 225-102-1 du Code de Commerce).

PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ET DÉLÉGATIONS DONNÉES AU CONSEIL POUR LES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Deux plans d'options de souscription d'actions avaient été autorisés par les assemblées générales du 27 avril 2001 et du 26 février 2004. Aucune option n'a été attribuée au cours de l'exercice. En conséquence des opérations sur capital intervenues et conformément aux dispositions légales, le nombre et le prix des options de souscription d'actions antérieurement attribuées aux salariés ont été ajustés par le conseil d'administration du 24 novembre 2005. Le nombre d'options attribuées a été multiplié par deux et leurs prix ont été divisés par deux de façon à préserver l'économie des options de souscription déjà attribuées.

Dans le cadre du premier plan, deux attributions d'options de souscription d'actions avaient été effectuées par les conseils des 14 novembre 2001 et 12 janvier 2004. Dans le cadre du second plan, une attribution avait été effectuée par le conseil du 26 février 2004. Compte tenu des réajustements intervenus, les délégations en cours données par l'assemblée générale au conseil pour les augmentations de capital sont les suivantes :

•1er plan, 1ère attribution : 54 576 options à 10,82 €
•1er plan, 2de attribution : 48 000 options à 17,65 €
•2d plan, unique attribution : 21 500 options à 20,44 €

NOMINATION DE NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

Le Conseil d'Administration, après avis du Comité des nominations et des rémunérations, propose la candidature de deux nouveaux administrateurs à soumettre au vote des actionnaires à l'occasion de l'assemblée générale : M. Guido Carissimo et M. Michel Roucart.

M. Guido Carissimo, (50 ans) de nationalité italienne, est diplômé de l'Université Bocconi à Milan et de l'Université de Boston aux Etats-Unis. Après une carrière chez Pirelli (15 ans), puis à la tête de notre filiale, Trigano Spa (6 ans), il exerce actuellement une activité de gestion de fonds de Private Equity. Il ne pourra pas être considéré comme administrateur indépendant.

M. Michel Roucart (58 ans) est diplômé de HEC et Expert Comptable. Après une carrière chez Arthur Andersen, puis chez Ernst & Young, où il a pu allier conseil à haut niveau et audit, il exerce une activité immobilière privée. Il répond aux critères pour être considéré comme un administrateur indépendant.

Monsieur Michel Barbier ne désire pas solliciter le renouvellement de son mandat.

GESTION DES RISQUES

La gestion des risques est intégrée à la gestion opérationnelle de Trigano avec une approche pragmatique répondant à la diversité des risques potentiels. Certains risques sont traités au niveau de la direction générale (risques environnementaux, risques financiers, risques juridiques et pénaux, ainsi que tout risque, même avec un enjeu financier limité mais mettant en cause des fondements de notre profession), d'autres le sont à la fois au niveau de la direction générale et au niveau local (risques industriels, risques fournisseurs et risques clients).

Les business units disposent d'une large autonomie pour définir et mettre en oeuvre des plans d'actions destinés à identifier, prévenir et traiter les principaux risques. La direction générale revoit régulièrement les principaux risques et les mesures prises pour en limiter les conséquences éventuelles. Une procédure a été établie pour préciser la gestion des dossiers contentieux, le rôle des business units et de la direction générale et les circuits d'information. La direction juridique sera prochainement renforcée pour apporter, en particulier, un appui aux business units étrangères.

La politique générale d'assurance de Trigano s'est poursuivie avec les mêmes principes de couverture des risques par des programmes couvrant la majeure partie des risques opérationnels pouvant avoir des conséquences significatives pour Trigano, les risques statistiques n'étant pas assurés.

Des programmes internationaux d'assurance centralisés au niveau du groupe permettent d'avoir des niveaux de garantie homogènes et d'éviter des éventuelles insuffisances de couverture. Les filiales étrangères acquises l'an passé ont été intégrées dans les programmes d'assurance du groupe à l'échéance de leurs contrats locaux.

La bonne sinistralité pendant l'exercice 2006, ainsi que la persistance de la baisse des tarifs sur le marché de l'assurance, a permis de réviser à la baisse les budgets d'assurance, tout en poursuivant un programme d'amélioration des garanties engagé en 2005.

Les programmes paneuropéens de couverture des risques opérationnels d'assurance dommages aux biens et pertes d'exploitation, assurance responsabilité civile, assurance crédit, ont été complétés en juin 2006 par une assurance fraude.

PROGRAMME MULTIRISQUE DOMMAGES AUX BIENS ET PERTES D'EXPLOITATION

Il couvre la valeur vénale des biens et les pertes d'exploitation pendant 12 mois. Trigano continue à ne pas être assuré contre les risques de vol et de grêle pour les véhicules de loisirs stockés sur des parcs extérieurs. Ces derniers ont été, sur les zones sensibles, équipés de systèmes préventifs éprouvés.

Au renouvellement du contrat, au $1^{\rm er}$ septembre 2006, la limite contractuelle d'indemnisation a été maintenue à 80 M \in par sinistre. Pour le principal site du groupe, cette limite a été portée à 100 M \in par le biais d'une assurance de deuxième ligne. Les franchises ont été maintenues à 15 k \in par sinistre et à 150 k \in par sinistre pour les biens sur parc.

Ce programme est, pour le deuxième exercice consécutif, apérité par AIG, premier assureur mondial avec une prime prévisionnelle de 0,64 M€ pour 2007 (0,60 M€ en 2006), après intégration au 1er janvier 2006 des filiales allemandes et des filiales françaises Mécanorem, Mécanorem Production et Mecadis. A périmètre identique, hors filiales allemandes et filiales françaises intégrées au 1er janvier 2006, la prime s'élève à 0,56 M€.

Programme responsabilité civile

Le plafond d'assurance en responsabilité civile après livraison qui avait déjà été doublé, au 1er septembre 2005, a été porté de 20 M€ à 40 M€ par sinistre dont 3 M€ de garantie frais de retrait, dépose et repose.

Ce programme continue à être souscrit auprès d'AIG, avec une charge pour 2007 de 0,17 M€ , sensiblement égale à celle de 2006.

PROGRAMME D'ASSURANCE CRÉDIT

Il couvre les créances sur les distributeurs dans les pays où l'expertise de la direction financière de Trigano n'est pas jugée suffisante pour gérer le risque. La connaissance financière des distributeurs est complétée par un système d'information financière et de rating.

ASSURANCE FRAUDE

Cette garantie mise en place à compter du $1^{\rm er}$ juin 2006 auprès de Chubb, couvre Trigano et ses filiales des pertes résultant de fraudes commises par des préposés ou des tiers dans une limite de garantie de $5~{\rm M}{\odot}$ par sinistre avec une franchise de $0.1~{\rm M}{\odot}$.

RISQUES D'ENVIRONNEMENT

Trigano a poursuivi ses actions d'amélioration de la gestion des impacts de ses activités sur l'environnement.

CONSOMMATION D'EAU. D'ÉNERGIES ET DE PRODUITS TOXIQUES

Les consommations d'eau et d'énergies sont en augmentation par suite notamment de la hausse générale des volumes de production (développement de la sous-traitance interne au sein du groupe pour Trigano VDL et mise en service des nouvelles unités de production de Trigano VAN et Ouest VDL).

La consommation des produits toxiques est en baisse significative grâce au développement de l'utilisation de produits moins nocifs pour l'environnement et une définition plus précise des critères de sélection des produits chimiques comptabilisés.

Eau (milliers de m³) : + 7,3%	France	65,7
	Etranger	22,3
	Total	88,0
Gaz (millions de kWh) : + 13,6%	France	28,8
	Etranger	2,9
	Total	31,7
Electricité (millions de kWh) : + 9,7%	France	13,3
	Etranger	7,1
	Total	20,4
Produits toxiques (tonnes) : - 39,9%	France	239,3
	Etranger	216,1
	Total	455,4

Les investissements engagés par Trigano sur le site de Tournon (Ardèche) depuis 2004 pour la mise en place de trois nouvelles lignes d'encollage par colle polyuréthane se sont traduits par une réduction très significative du volume de colle néoprène utilisé. Cette baisse en 2006 a atteint 56 %. Celle-ci devrait se poursuivre encore en 2007. Cet investissement s'est traduit également par la poursuite de la réduction importante des rejets de Composés Organiques Volatiles (- 66% durant cet exercice après une baisse de 16% en 2005).

Traitement des déchets et investissements pour prévenir leurs impacts sur l'environnement

Le coût global de traitement de l'ensemble des déchets produits par Trigano durant l'exercice s'élève à 1,2 M€ en hausse de 34% par rapport à l'exercice précédent.

Les investissements effectués par Trigano pour limiter les conséquences de ses activités sur l'environnement s'élèvent à 0,7 M€ pour l'exercice 2006.

Par ailleurs, un programme d'actions de mise en conformité des sites de production en France par rapport aux exigences réglementaires en vigueur depuis 2006 en matière de gestion des zones à atmosphère explosible (ATEX) a été engagé.

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Un certain nombre de sites français est soumis à la législation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Des dossiers de déclaration d'exploiter de nouvelles installations ont été déposés (développement du site de Périgord VDL et création du site Ouest VDL).

Des actions de mises en conformité seront poursuivies (poursuite de réduction des rejets de COV, tri sélectif de déchets, recyclage des eaux de lavage et de tests d'étanchéité des véhicules ...) conformément aux résultats des audits d'évaluation réalisés en 2005.

Concernant l'abandon d'un site classé situé à Tournon-sur-Rhône (Ardèche), les études et expertises réalisées depuis 2000 dégagent Trigano de toute responsabilité quant à la pollution par des métaux lourds. En dépit d'une évolution favorable du dossier durant l'exercice, la provision constituée en 2005 a été maintenue.

Aucune provision n'a été constituée et aucune indemnité n'a été versée au titre des risques en matière d'environnement au cours de l'exercice.

Assurance responsabilité civile des conséquences d'atteinte à L'environnement

Les sites classés et soumis à autorisation d'exploitation sont assurés des conséquences d'atteinte à l'environnement causées par une pollution accidentelle et graduelle par une police responsabilité civile spécifique. La limite contractuelle de garantie s'élève à 4,6 M€ par année et par sinistre.

Les autres sites classés soumis à déclaration ou non classés bénéficient, par la police responsabilité civile générale, d'une garantie pollution accidentelle avec une limite de garantie fixée à 3 M€ par année.

RISQUES OPÉRATIONNELS

Les sites de Tournon-sur-Rhône (Ardèche) et San Gimignano (Italie) représentent chacun environ un tiers des productions de camping-cars de Trigano, présentant un risque majeur pour les réseaux de distribution. Afin de réduire cette exposition, il a été décidé que la production sur ces deux sites n'augmentera que marginalement.

La croissance des marques concernées sera alors assurée par les fabrications réalisées sur les nouvelles lignes de montage installées dans les usines de Peñiscola (Espagne) et de Sablé-sur-Sarthe (France), opérationnelles respectivement depuis mai 2005 et mars 2006. En 2006, ces deux nouvelles lignes de montage ont permis de fabriquer 772 camping-cars (2 640 prévus en 2007).

Par ailleurs, les capacités de production de côtés de camping-cars seront progressivement augmentées sur l'ensemble des sites d'assemblage de façon à les rendre autonomes.

Certains fournisseurs présentent un risque majeur du fait de leur spécificité et de leur importance ; une politique a été mise en place pour limiter ce risque :

•Pour les fournisseurs critiques, une clause contractuelle d'indemnisation de la « business interruption » permet de sécuriser la fourniture ou l'indemnisation des conséquences d'un retard ou d'une carence de livraison.

•Pour les fournisseurs importants, un contrat spécifique conclu au niveau de chaque business unit intègre des mesures d'indemnisation

•Pour l'ensemble des fournisseurs, une couverture d'assurance garantit l'indemnisation, dans une limite de 5 M€ par an, de la perte d'exploitation occasionnée par des retards de livraison consécutifs à un sinistre (de type incendie) intervenu chez le fournisseur.

Le risque clientèle est limité par une dispersion des distributeurs dont aucun ne représente plus de 2% du chiffre d'affaires consolidé. Une couverture d'assurance garantit l'indemnisation des pertes d'exploitation consécutive à la perte de chiffre d'affaires d'un distributeur, consécutive à un sinistre de type incendie dans une limite de 5 M€ par an.

RISQUES JURIDIQUES ET FISCAUX

Aucun litige présentant un enjeu financier matériel n'est connu à ce jour.

Trigano fait régulièrement l'objet de contrôles fiscaux dans les différents pays où sont implantées ses filiales ; ces contrôles n'ont pas donné lieu à des redressements importants.

RISQUES FINANCIERS

Trigano est exposé au risque de change pour une partie de son chiffre d'affaires (principalement au Royaume-Uni où Trigano réalise 12,8% de ses ventes) et de ses approvisionnements, notamment ceux facturés en Dollar, Yen ou Livre Sterling.

Trigano sécurise sa marge opérationnelle en couvrant à un niveau proche de celui retenu pour le budget les principaux risques après avoir opéré des compensations entre les flux anticipés dans chacune des trois monnaies principales (Livre Sterling, Dollar et Yen).

Aucune couverture n'est effectuée sur le Zloty Polonais et le Dinar Tunisien car l'enjeu est jugé acceptable par Trigano.

Les taux de financement sont pratiquement totalement variables y compris pour les contrats de crédit-bail immobilier. Aucune couverture de taux n'a été effectuée.

Le risque de liquidité est couvert par la faiblesse du taux d'endettement financier et par l'importance des actifs immobiliers sur lesquels aucune garantie n'a été accordée aux organismes financiers.

AUTRES RISQUES

Trigano estime ne pas être exposé à des risques politiques majeurs du fait de son implantation géographique en Europe et en Tunisie.

Enfin, les engagements de retraite ne comportent que des engagements strictement conformes aux législations nationales et, au Royaume-Uni, que des engagements à cotisation définie.

COMPTES SOCIAUX

Le règlement comptable CRC 2004-06 relatif à la définition, l'évaluation et la comptabilisation des actifs a été appliqué pour la première fois au cours de l'exercice écoulé. L'application de ce nouveau règlement est sans incidence sur les comptes annuels.

Le règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs a été appliqué pour la première fois au cours de l'exercice. La méthode dite rétrospective a été mise en oeuvre ; elle consiste à recalculer les amortissements antérieurs des immobilisations retraitées en composants tels que prévu par ce règlement. Les immobilisations retraitées sont désormais amorties sur leur durée d'utilité, et non plus sur leur durée d'usage.

L'impact du changement de méthode lié à l'application du règlement CRC 2002-10 au 1er septembre 2005 se traduit par une diminution des amortissements économiques cumulés d'un montant de 915 k€. Ce montant est inscrit au poste Amortissements dérogatoires au passif du bilan.

Le bénéfice net de l'exercice s'est établi à 26,0 M€ (24,9 M€ en 2005) :

	2006	2005
Résultat d'exploitation	(1,7)	1,0
Résultat financier	29,6	24,9
Résultat exceptionnel	(0,8)	0,0
Impôt sur les bénéfices	(1,1)	(1,0)
Bénéfice	26,0	24,9

Le résultat d'exploitation diminue de 2,7 M€ et affiche une perte de 1,7 M€. La dépréciation des comptes courants de certaines filiales (Trigano Jardin, Trio et Mistercamp) à hauteur de 3,2 M€ n'est que partiellement compensée par la réduction de la subvention d'équilibre accordée à la filiale Résidences Trigano (0,7 M€ contre 1,2 M€ en 2005).

Le résultat financier progresse de 4,7 M€ pour atteindre 29,6 M€. Les dividendes perçus (27,0 M€) augmentent de 2,3 M€ par rapport à l'an dernier. Le solde des dotations / reprises de provisions est favorable (+ 1,6 M€) en raison de la reprise de provision sur titre Arca, contrairement à l'année précédente (- 0,7 M€). Les intérêts versés sont en légère augmentation (+ 0,3 M€) en raison de la prise en compte sur douze mois au lieu de sept du coût des emprunts destinés à financer l'acquisition des sociétés allemandes.

Le résultat exceptionnel enregistre la dépréciation à hauteur de 0,6 M€ d'un crédit d'impôt à recevoir.

Compte tenu d'une charge d'impôt sur les sociétés de 1,1 M€, le résultat net s'établit à 26,0 M€.

Les principales variations des postes du bilan concernent l'enregistrement des opérations sur capital réalisées en début d'exercice et la diminution des dettes financières qui atteignent 32,8 M€ contre 53,1 M€ au 31 août 2005. Au 31 août 2006, les disponibilités et les valeurs mobilières de placement sont stables (14,1 M€).

CONSÉQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ SOCIALE

Les dispositions légales font obligation à la société Trigano de donner les informations relatives aux conséquences de son activité sur l'environnement. La société Trigano (holding) n'a pas une activité ayant des conséquences notables sur l'environnement et n'est donc pas concernée par cette obligation.

Prise de participations dans les sociéts françaises

Trigano a procédé au rachat de participations qui étaient détenues par des minoritaires, dans ses filiales, à hauteur des proportions suivantes : Mécanorem, 6%, Riviera France, 9,63% et Périgord Véhicules de Loisirs, 16%. Trigano a procédé à la création de la société Ateliers Trigano qu'elle détient à hauteur de 80%.

ACTIVITE BOURSIERE

Durant l'exercice, le titre a évolué de la façon suivante :

	Cours le plus haut	Cours le plus bas	Volume de transactions en nombre de titres
09/05	38,90	35,75	831 572
10/05	38,44	34,25	819 710
11/05	38,33	34,85	715 212
12/05	39,49	33,51	424 309
01/06	40,49	37,58	658 661
02/06	42,57	39,00	372 901
03/06	47,29	39,10	896 190
04/06	48,00	43,70	491 702
05/06	47,00	37,65	614 944
06/06	41,98	37,50	814 364
07/06	41,95	37,27	390 885
08/06	39,50	36,85	198 720

Dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale du 9 janvier 2006, votre société a signé le 1er février 2006 un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie établie par l'association française des entreprises d'investissement et approuvé par l'AMF

Les opérations d'achat et de vente de titres Trigano réalisées pour le compte de votre société ont été les suivantes :

	Achats en milliers d'euros	Ventes en milliers d'euros	Solde mensuel des transactions en nombre de titres
02/06	131	-	3 304
03/06	34	27	205
04/06	55	9	1 015
05/06	227	97	3 263
06/06	19	22	(61)
07/06	55	39	409
08/06	231	9	5 924

5 803 actions ont été rachetées au cours de l'exercice en vue de leur annulation. Les autres achats et ventes ont été effectués dans le cadre du contrat de liquidité.

Les opérations sur titres déclarées par les dirigeants font apparaître que M. François Feuillet, Président - Directeur Général, a cédé au cours de l'exercice 4 500 actions au prix moyen de $74.80 \in$ (avant émission d'une action nouvelle pour une action ancienne) et 100 000 actions au prix moyen de $43.02 \in$.

COMPOSITION DU CAPITAL AU 31 AOUT 2006

	Répartition d en		Répartition droits de vot en %		
	31/08/06	31/08/05	31/08/06	31/08/05	
François FEUILLET	53,1	50,0	63,4	64,7	
Trigano (autocontrôle)	0,1	6,6	-	-	
Autres	46,8	43,4	36,6	35,3	
TOTAL	100,00	100,00	100,00	100,00	

RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 8 JANVIER 2007

Votre conseil vous propose d'augmenter le dividende brut en le portant à 0,55 € par action, ce qui porterait la distribution à un niveau supérieur à 25% du bénéfice net consolidé, et d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

Bénéfice	€ 25 951 119,42
Report à nouveau	€16 520,51
Application des nouvelles normes comptables	€ (959,22)
Total à affecter	€ 25 966 680,71
Dotation à la réserve légale	
Dividendes	€ 11 628 507,00
Autres réserves	€ 14 113 446,85
Report à nouveau	€ 224 726,86
Total affecté	€25 966 680,71

Votre Conseil vous rappelle que les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le	Nb d'actions composant le capital	Brut €	Avoir fiscal €	Total €
31/08/03	11 321 067	0,30	0,15	0,45
31/08/04	11 321 067	0,60	*	-
31/08/05	21 142 740**	0,50	*	-

^{*} éligible à l'abattement de 50% (Art 153 3-2° CGI) en 2004 et 40% en 2005 ** opération d'attribution d'une action nouvelle pour une action ancienne réalisée le 7 octobre 2005.

Votre Conseil vous propose également d'attribuer au Conseil d'Administration des jetons de présence pour un montant de $75\,000\,\varepsilon$, dont $15\,000\,\varepsilon$ réservés aux trois administrateurs ayant participé aux Comités d'Audit et des Rémunérations, et d'approuver les conventions conclues avec des sociétés ayant des administrateurs communs, conventions faisant l'objet du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.

Votre Conseil vous informe que le montant des charges non fiscalement déductibles au titre des articles 39-4 et 39-5 du Code Général des Impôts s'élève à 10 764 €.

L'article L 225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce pose le principe de l'obligation de consultation triennale des actionnaires en vue de leur soumettre une résolution tendant à procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés dans les conditions prévues par l'article L.443-5 du code du travail, lorsque la part du capital détenue collectivement par les salariés est inférieure à 3%.

Nous vous proposons donc de statuer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital d'un montant maximum de 3% du capital social dans les conditions prévues par l'article L.443-5 du code du travail. De ce fait, l'incidence de cette émission sur la situation des titulaires de titres de capital et sur le cours de bourse devrait être peu significative.

Nous vous indiquons que votre Conseil vous présente ce projet d'augmentation de capital pour se conformer aux dispositions légales, mais que lui-même le désapprouve et invite l'assemblée à se prononcer pour le rejet du projet de résolution tendant à réaliser cette augmentation de capital.

En conclusion de ce rapport, votre Conseil vous demande d'approuver les comptes tels qu'ils vous sont présentés et de voter les résolutions qui vous sont soumises dans le cadre de l'Assemblée Générale Mixte.

LISTE DE MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DURANT L'EXERCICE PAR LES ADMINISTRATEURS

(Article L.225-102-1 du Code de Commerce)

Marie-Hélène FEUILLET	Administrateur	François FEUILLET	Administrateur
Directeur Général Adjoint		Président Directeur Général	
France		France	
Arts et Bois S.A.S.	Membre du Comité de Surveillance	Arts et Bois S.A.S.	Président du Comité de Surveillance
Autostar S.A.S	Membre du Comité de Surveillance	Autostar S.A.S	Président
C.M.C. Distribution France S.A.S	Président	Banque Régionale de l'Ouest S.A.	Administrateur
Camping-Cars Chausson S.A.S.	Président	Clairval S.A.S.	Président du Comité de Surveillance
Caravanes La Mancelle S.A.R.L.	Gérant	CMC France S.C.P.	Gérant
Clairval S.A.S.	Membre du Comité de Surveillance	Ecim S.A.S	Président
cim S.A.S	Membre du Comité de Surveillance	Euro-Accessoires S.A.S	Président
Euro-Accessoires S.A.S	Membre du Comité de Surveillance	Europ' holidays S.A.R.L.	Gérant
oisirs Finance S.A.	Président du Conseil de Surveillance	Loisirs Finance S.A.	Membre du Directoire
Maître Equipement S.A.S.	Membre du Comité de Surveillance	Maître Equipement S.A.S.	Président du Comité de Surveillance
Mistercamp S.A.	Administrateur	Mecadis SARL	Gérant
Ouest VDL S.A.S	Président	Mécanorem SAS	Président
érigord VDL S.A.S.	Membre du Comité de Surveillance	Mécanorem Production SARL	Gérant
ésidences Trigano S.A.S.	Président	Mistercamp S.A.	Président Directeur Général
tulquin S.A.	R.P. de Trigano Participations - Administrateur	Montupet S.A.	Administrateur
rigano Jardin S.A.S.	Président	Périgord VDL S.A.S.	Président
rigano MDC S.A.S.	Président	Résidences Trigano S.A.S.	Membre du Comité de Surveillance
Trigano Participations S.A.S.	Président	Rulquin S.A.	Président du Conseil d'Administration
rigano Remorques S.A.S.	Membre du Comité de Surveillance	Techwood S.A.R.L.	Gérant
rigano VDL S.A.S.	Membre du Comité de Surveillance	Trigano Jardin S.A.S	Membre du Comité de Surveillance
CCI CMC	Gérant	Trigano MDC S.A.S.	Membre du Comité de Surveillance
GCI de l'Amiral Lebreton	Gérant Gérant	Trigano Remorques S.A.S.	Président
		<u> </u>	
CI du Colonel Petit	Gérant Cárant	Trigano VDL S.A.S.	Président Gérant
Cl du Président Amend	Gérant	Trois Soleils S.A.R.L.	-
SCI du Président Arnaud	Gérant	SCI Chanoine Dubois	Gérant
CI du Professeur Parmentier	Gérant	SCI du Docteur Legrand	Gérant
tranger	Administration	Etranger	Defended to Consultation to the Consultation
arca 2001 S.p.A.	Administrateur	Arca 2001 S.p.A.	Président du Conseil d'Administration
Auto-Trail Vr Ltd	Directeur	Auto-Trail Vr Ltd	Président du Conseil d'Administration
Senimar-Ocarsa S.A.	Président du Conseil d'Administration	Benimar Ocarsa S.A.	Administrateur Délégué
Pelwyn Enterprises Ltd	Directeur	Delwyn Enterprises Ltd	Directeur
.T. Riddiough (Sales) Ltd	Directeur	Deutsche Reisemobil Vermietungs GmbH	Gérant
rigano S.p.A	Administrateur	E.T. Riddiough (Sales) Ltd	Directeur
rigano Van S.R.L.	Administrateur	Sorelpol Sp z.o.o	Gérant
rio Sport International	Vice-directeur	Trigano Belgium BVBA	Gérant
Jean DUCROUX	Administrateur Indépendant	Trigano Deutschland Verwaltungs GmbH	Gérant
Membre des Comités d'Audit et	•	Trigano GmbH	Gérant
et Rémunérations et Nomination	ns	Trigano S.p.A	Président du Conseil d'Administration
Cognetas France Investments Ltd	Directeur	Trigano Van S.R.L.	Président du Conseil d'Administration
Cognetas Acquisition Ltd	Directeur	Trio Sport International	Président du Conseil d'Administration
Cognetas SA	Président et Directeur Général	François BALEYDIER	Administrateur Indépendant
ountain Industries Europe SA	Administrateur	Président du Comité d'Audit et des C	Comptes
us SAS	Membre du Conseil de Surveillance	Abak S.A.S.	Président
iana Ingredients SAS	Administrateur	Autostar S.A.S	Membre du Comité de Surveillance
ameron France Holdings SAS	Membre du Conseil de Surveillance	Clairval S.A.S.	Membre du Comité de Surveillance
Okheim Group SAS	Membre du Conseil de Surveillance	Loisirs Finance S.A.	R.P. de Trigano au Conseil de Surveillance
	Administrateur	Maître Equipement S.A.S.	Membre du Comité de Surveillance
fichel BARBIER			
		Párigard VDL S A S	Membre du Comité de Surveillance
Michel BARBIER Président du Comité Rémunérat Autostar S.A.S		Périgord VDL S.A.S. Trigano Jardin S.A.S.	Membre du Comité de Surveillance Président du Comité de Surveillance

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et sur les procédures de contrôle interne

CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Les membres du Conseil sont régulièrement informés des événements majeurs de la vie de l'entreprise ; certains d'entre eux peuvent être invités à assister aux réunions du comité de direction ou du comité exécutif lorsque les sujets évoqués risquent d'interférer avec leurs missions au sein des comités du conseil.

Avant chaque Conseil, les administrateurs reçoivent des informations détaillées. Durant chaque Conseil, le Président présente un rapport sur l'activité de l'entreprise et les projets majeurs ; ce rapport comprend en particulier un point complet sur les opérations de croissance externe en cours ou envisagées. Le directeur général adjoint chargé de la fonction financière et des systèmes d'information assiste à tous les Conseils auxquels peuvent être conviés selon les thèmes abordés les dirigeants techniquement impliqués dans les décisions ou leur mise en oeuvre.

Deux comités (audit et rémunérations) ont été constitués et sont composés d'administrateurs indépendants qui ont un accès direct à l'information désirée auprès des responsables opérationnels salariés.

Une rémunération spécifique est prévue pour les membres des deux comités

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

GESTION DES RISQUES

L'inventaire des principaux risques auxquels est confrontée l'entreprise et la description de leur mode de gestion font l'objet d'un chapitre du rapport de gestion. Les risques globaux sont appréhendés au niveau du comité de direction mais sont aussi quantifiés pour chaque business unit par les responsables.

OBJECTIFS ET LIMITES DU CONTRÔLE INTERNE

L'objectif du système de contrôle interne de Trigano est de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise, en particulier dans les domaines juridique, comptable et financier.

Les procédures mises en place donnent une assurance raisonnable, mais en aucun cas une garantie, que les risques sont totalement éliminés.

La taille relativement modeste de certaines business units risque de limiter le contrôle sur des opérations de faible montant. Trigano a, à ce titre, rédigé un manuel des procédures minimum de contrôle interne qui est en phase de test avant diffusion générale.

ORGANISATION GÉNÉRALE

Afin de favoriser le développement de l'entreprise dans un contexte multiculturel, Trigano a adopté depuis plusieurs années une organisation fortement décentralisée. Cette décentralisation est encadrée par des principes et des règles de fonctionnement qui s'appliquent partout dans le groupe. Le code éthique qui précise notamment les rôles et responsabilités des dirigeants et employés des business units diffusé en fin d'exercice précédent a été expliqué aux principaux manageurs de chacune des business units. Des délégations de pouvoir sont consenties aux dirigeants des filiales pour la plupart des opérations courantes.

Ils bénéficient ainsi d'une large autonomie pour définir et mettre en oeuvre des programmes d'actions destinés à identifier, prévenir et traiter les principaux risques.

Demeurent sous le contrôle exclusif des membres du Comité de Direction de Trigano :

- ·les acquisitions et cessions de sociétés,
- •les investissements supérieurs à 30 000 €,
- •l'ouverture de comptes bancaires et les délégations de signatures,
- •les négociations d'emprunts et de concours bancaires,
- •la validation des contrats importants ou engageant une ou plusieurs filiales pour une période pluriannuelle,
- •la gestion du parc immobilier,
- •la gestion des assurances,
- •l'embauche et la rémunération des cadres dirigeants.

LE DISPOSITIE DE CONTRÔLE INTERNE

Le système de contrôle interne repose sur un ensemble de procédures administratives et comptables mises en oeuvre dans chaque business unit par un responsable comptable et financier rattaché hiérarchiquement au responsable de la business unit et fonctionnellement à la direction financière du groupe.

Ce système vise d'une part, à assurer la fiabilité de l'information financière et comptable mensuelle, et d'autre part, à contrôler l'application de la politique décidée par la direction générale de Trigano.

L'analyse du reporting mensuel de chacune des business units par le Comité de Direction permet de déceler bien avant la clôture de l'exercice tout dysfonctionnement.

•Production de l'information financière et comptable

L'établissement des comptes consolidés est assuré par la direction comptable de Trigano à partir des liasses saisies par les business units. Celles-ci sont établies conformément aux règles et méthodes prescrites par le groupe recensées dans le manuel de consolidation et le manuel des principes comptables.

Les services contrôle de gestion et audit interne interviennent régulièrement dans les business units pour vérifier la qualité de l'information comptable transmise au groupe.

Protection des actifs

Les dispositifs de protection des actifs mis en place par Trigano sont adaptés à la taille des business units et aux niveaux de risques identifiés. Ils comprennent au minimum les mesures suivantes :

- •inventaires physiques périodiques des stocks, des immobilisations et des disponibilités,
- •pointage quotidien des comptes bancaires,
- •double signature obligatoire pour les paiements supérieurs à un seuil déterminé en fonction de la taille de la business unit.

Suivi des opérations

La direction générale de Trigano s'implique fortement dans le suivi des opérations de chacune des business units. Elle s'appuie pour cela sur les procédures budgétaires et sur un reporting mensuel quantitatif et qualitatif extrêmement développé, transmis préalablement à la tenue de réunions explicatives et prospectives avec les dirigeants des business units concernées.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ TRIGANO, POUR CE QUI CONCERNE LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Trigano et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 août 2006.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en oeuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Lyon, le 15 décembre 2006

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Bellot Mullenbach & Associés

Ernst & Young Audit

Thierry Bellot Pascal de Rocquigny

Daniel Mary-Dauphin

COMPTES CONSOLIDÉS 2006

A - COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

en milliers d'euros	Note	2006	2005 (1)
Chiffre d'affaires		872 508	785 724
Autres produits de l'activité		9 251	10 571
Achats consommés		(572 677)	(512 657)
Charges de personnel	1	(128 841)	(116 112)
Charges externes		(93 510)	(85 196)
Impôts et taxes		(6 408)	(5 859)
Amortissements et dépréciations	2	(9 236)	(8 630)
Variation des stocks de produits finis et d'encours		(2 082)	10 052
Résultat opérationnel courant		69 005	77 892
Autres produits et charges opérationnels	3	(320)	374
Résultat opérationnel		68 685	78 266
Résultat financier	4	(3 330)	(4 146)
Charge d'impôt	5	(23 835)	(26 964)
Quote-part du résultat net des entreprises associées		1 062	1 114
Résultat net		42 582	48 270
Part du groupe		41 866	47 783
Intérêts minoritaires		716	487
Résultat par action		1,98	2,26
Résultat dilué par action		1,97	2,25

⁽¹⁾ données retraitées en Normes IFRS

B - BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF

	Note	31/08/2006	31/08/2005 (1)
en milliers d'euros			
Immobilisations incorporelles	8	3 499	3 187
Ecarts d'acquisition	9	41 276	41 201
Immobilisations corporelles	10	111 498	105 822
Participations dans les entreprises associées	12	9 405	8 564
Autres actifs financiers	13	1 670	1 664
Actifs d'impôts différés		6 057	3 813
Autres actifs long terme	14	1 363	1 394
Total Actifs non-courants		174 768	165 645
Stocks et en-cours	15	208 803	204 511
Clients et autres débiteurs	16	122 758	109 683
Créances d'impôt		8 160	7 752
Autres actifs courants	17	25 990	31 791
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18	67 833	53 716
Total Actifs courants		433 544	407 453
Total Actif		608 312	573 098

⁽¹⁾ données retraitées en normes IFRS

PASSIF

	Note	31/08/2006	31/08/2005 (1)
en milliers d'euros			
Capital et primes		93 941	49 680
Réserves et résultats consolidés		201 729	214 790
Total Capitaux propres, part du groupe		295 670	264 470
Intérêts minoritaires		1 574	1 244
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	19	297 244	265 714
Passifs financiers non courants	22	35 654	54 225
Provisions à long terme	23	14 346	15 001
Passifs d'impôts différés		4 222	4 211
Autres passifs non courants	24	717	836
Total Passifs non courants		54 939	74 273
Passifs financiers courants	22	78 041	57 455
Provisions courantes	25	4 821	2 891
Fournisseurs et autres créditeurs	26	120 675	116 924
Dettes d'impôt		4 272	4 331
Autres passifs courants	27	48 320	51 510
Total Passifs courants		256 129	233 111
Total Passif		608 312	573 098
41)			

⁽¹⁾ données retraitées en Normes IFRS

C - TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

en milliers d'euros	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Réserves et résultat consolidés	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
Capitaux propres au 1er septembre 2004	45 284	4 396	(2 806)	176 076	222 950	1 068	224 018
Opérations sur capital					-		-
Opérations sur actions propres					-		-
Dividendes versés (1)			450	(6 793)	(6 343)	(202)	(6 545)
Variation des écarts de conversion				31	31	2	34
Résultat de la période (2)				47 783	47 783	487	48 270
Variations de périmètre					-	9	9
Engagement d'achats donnés aux minoritaires					-	(120)	(120)
Autres mouvements (2)				48	48		48
Capitaux propres au 31 août 2005	45 284	4 396	(2 356)	217 146	264 470	1 244	265 714
Opérations sur capital (3)	44 716	(455)	2 356	(46 617)	-		-
Opérations sur actions propres			(547)		(547)		(547)
Dividendes versés (1)				(10 571)	(10 571)	(236)	(10 807)
Variation des écarts de conversion				355	355	7	362
Résultat de la période (2)				41 866	41 866	716	42 582
Variations de périmètre					-	8	8
Engagement d'achats donnés aux minoritaires					-	(164)	(164)
Autres mouvements (2)				97	97		97
Capitaux propres au 31 août 2006	90 000	3 941	(547)	202 276	295 670	1 574	297 244

⁽¹⁾ Les dividendes versés sont de 0,30 \in / action au titre de l'exercice clos le 31 août 2004 et de 0,50 \in / action au titre de l'exercice clos le 31 août 2005

⁽²⁾ Les produits et charges enregistrés directement dans les capitaux propres correspondent essentiellement au coût des options d'achat d'actions évalué selon la norme IFRS 2 et s'élèvent à -48 k€ en 2005 et -48 k€ en 2006.

⁽³⁾ Cf note 19

D - TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

en milliers d'euros		31/08/2006	31/08/2005 (1)
Résultat net		41 866	47 938
Part des minoritaires dans le résultat		716	488
Elimination du résultat net des entreprises associées		(1 062)	(1 114)
Elimination de la charge (produit) d'impôt		23 835	26 964
Elimination des amortissements et provisions		11 431	8 907
Elimination des résultats de cessions d'actifs		(271)	(467)
Elimination des charges (produits) d'intérêt nettes		3 567	3 849
Elimination des produits de dividendes			-
Variation du besoin en fonds de roulement	(a)	(11 211)	(17 655)
Impôts payés		(26 540)	(26 844)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		42 331	42 066
Incidence des variations de périmètre	(b)		(12 459)
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(926)	(1 707)
Acquisition d'immobilisations corporelles		(19 599)	(38 613)
Acquisition d'actifs financiers		(603)	(9 254)
Prêts et avances consentis		(490)	(96)
Subventions d'investissement reçues			-
Cession d'immobilisations incorporelles			-
Cession d'immobilisations corporelles		4 960	1 940
Cession d'actifs financiers		5	5
Remboursements reçus sur prêts		277	321
Dividendes reçus		221	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(c)	(16 155)	(59 863)
Augmentation de capital			-
Cession (acquisition) nette d'actions propres		(547)	-
Emission d'emprunts		306	40 088
Remboursement d'emprunts		(19 880)	(10 245)
Intérêts versés		(4 400)	(5 832)
Intérêts encaissés		816	1 260
Variation nette des placements court terme			-
Dividendes payés aux actionnaires du groupe		(10 571)	(6 342)
Dividendes payés aux minoritaires		(323)	(114)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(34 599)	18 815
Incidence de la variation des taux de change		199	42
Variation de la trésorerie		(8 224)	1 060
Trésorerie d'ouverture		10 895	9 835
Trésorerie de clôture		2 671	10 895
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 18)		67 833	53 716
Concours bancaires courants (note 22)		(65 162)	(42 821)
(1) Données retraitées en normes IERS			

⁽¹⁾ Données retraitées en normes IFRS

a)	Variation	du besoin	en fonds	de roulement

En milliers d'euros	31/08/2006	31/08/2005
Stocks	(4 070)	(30 815)
Fournisseurs	3 147	(11 121)
Clients	(13 109)	27 376
Autres	2 821	(3 095)
Incidence de la variation de BFR	(11 211)	(17 655)
	·	

⁽b) Incidence des variations de périmètre

en milliers d'euros	31/08/2006	31/08/2005
Trésorerie des sociétés acquises	-	12 459
Incidence des variations de périmètre	-	(12 459)
Montant des autres actifs et passifs acquis des sociétés acquises :		
Immobilisations		6 722
BFR		21 078
Provisions		(4 270)

(c) dont acquisitions de filiales et autres unités d'exploitation : 603 k€ en 2006, 42 413 k€ en 2005,

dont payées par trésorerie : 100% en 2006, 100% en 2005

E - INFORMATIONS SECTORIELLES

1. Premier niveau d'information : par secteur d'activité

1.1 Comptes de résultats consolidés par secteur d'activité

		2006			
en milliers d'euros	Véhicules de loisirs	Equipement des loisirs	Opérations interactivités	Total consolidé	
Chiffre d'affaires par activité	768 849	106 038	(2 379)	872 508	
Résultat opérationnel avant amortissement et provisions	72 981	4 969	(29)	77 921	
Amortissements des actifs sectoriels	(8 571)	(1 648)		(10 219)	
Provisions y compris dépréciation des écarts d'acquisition	496	487		983	
Résultat opérationnel sectoriel	64 906	3 808	(29)	68 685	
Quote-part de résultat des entreprises associées	1 062			1 062	

2005			
Véhicules de loisirs	Equipement des loisirs	Opérations interactivités	Total consolidé (1)
678 202	110 004	(2 482)	785 724
78 603	8 289	4	86 896
(7 214)	(1 601)		(8 815)
(1 085)	1 270		185
70 304	7 958	4	78 266
1 114			1 114
	678 202 78 603 (7 214) (1 085) 70 304	Véhicules de loisirs Equipement des loisirs 678 202 110 004 78 603 8 289 (7 214) (1 601) (1 085) 1 270 70 304 7 958	Véhicules de loisirs Equipement des loisirs Opérations interactivités 678 202 110 004 (2 482) 78 603 8 289 4 (7 214) (1 601) (1 085) 1 270 70 304 7 958 4

⁽¹⁾ données retraitées en normes IFRS

1.2 BILANS CONSOLIDÉS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

	2006			
en milliers d'euros	Véhicules de loisirs	Equipement des loisirs	Opérations interactivités	Total consolidé
Participations dans les entreprises associées	9 216			9 216
Valeur nette comptable des autres actifs sectoriels	431 203	84 141	(1 333)	514 011
Total des actifs sectoriels	440 419	84 141	(1 333)	523 227
Passifs sectoriels	218 344	51 932	(4 075)	266 201
Coût d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles	144 459	37 443	456	182 358
- acquises séparément	144 459	37 443	456	182 358
- acquises par voie de regroupement d'entreprises				

	2005			
en milliers d'euros	Véhicules de loisirs	Equipement des loisirs	Opérations interactivités	Total consolidé (1)
Participations dans les entreprises associées	8 564			8 564
Valeur nette comptable des autres actifs sectoriels	412 094	82 047	2 054	496 195
Total des actifs sectoriels	420 658	82 047	2 054	504 759
Passifs sectoriels	192 878	49 096	1 930	243 904
Coût d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles	132 536	36 574	43	169 153
- acquises séparément	99 346	36 574	43	135 963
- acquises par voie de regroupement d'entreprises	33 190			33 190

⁽¹⁾ données retraitées en normes IFRS

2. DEUXIÈME NIVEAU D'INFORMATIONS : PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	2006			
en milliers d'euros	Union européenne	Autres pays d'Europe	Reste du monde	Total consolidé
Chiffre d'affaires	851 955	18 138	2 415	872 508
Valeur nette comptable des actifs	522 675		552	523 227
Coût d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles	181 734		624	182 358
- acquises séparément	181 734		624	182 358
- acquises par voie de regroupement d'entreprises				-

	2005			
en milliers d'euros	Union européenne	Autres pays d'Europe	Reste du monde	Total consolidé (1)
Chiffre d'affaires	765 008	18 892	1 824	785 724
Valeur nette comptable des actifs	504 279		480	504 759
Coût d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles	168 616		537	169 153
- acquises séparément	135 426		537	135 963
- acquises par voie de regroupement d'entreprises	33 190		-	33 190

⁽¹⁾ données retraitées en normes IFRS

F - ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

En date du 29 novembre 2006, le Conseil d'Administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de Trigano pour l'exercice clos le 31 août 2006. Tant que l'Assemblée Générale n'a pas eu lieu, les états financiers présentés peuvent être modifiés.

1 - PRÉSENTATION DE L'ÉMETTEUR

Trigano est une société anonyme au capital de 90 000 000 € dont le siège social est sis au 100, rue Petit - Paris 19ème, France - immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 722 049 459.

Trigano est la société mère d'un groupe européen spécialisé dans la conception, la production et la commercialisation de véhicules de loisirs et de remorques.

2 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

En application du règlement n° 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le parlement européen, les états financiers consolidés de Trigano au 31 août 2006 sont préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) applicable au 31 août 2006.

Les informations financières comparatives 2005 ont été établies selon ce même référentiel IFRS et en conformité avec la norme IFRS 1 relative à la première adoption des normes IFRS.

2.1 Normes et interprétations publiées au cours de l'exercice qui n'ont pas été appliquées par anticipation par Trigano

Trigano n'a pas opté pour une application anticipée des normes, amendements de normes et interprétations ci-dessous, publiés en 2004, 2005 ou 2006 et applicables de manière obligatoire à une date future :

- •La norme IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir », publiée par l'IASB en 2005 et approuvée par l'Union Européenne en janvier 2006. La norme remplace les dispositions d'IAS 32 « Instruments financiers: Informations à fournir et présentation » concernant les informations à fournir.
- •L'amendement à IAS 1 « Présentation des États Financiers Informations à fournir sur le capital », applicable pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2007. Cet amendement ajoute des informations à fournir concernant le capital d'une entité. Trigano prévoit d'adopter cet amendement lorsqu'il deviendra applicable. L'impact attendu est limité aux notes annexes des états financiers.

- •L'amendement à IAS 19, sur le mode de comptabilisation des écarts actuariels, applicable pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2006.
- •L'amendement à IAS 39, sur l'option juste valeur et la couverture de flux de trésorerie au titre des transactions intra-groupe futures, applicable pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2006.
- •L'amendement à IAS 21, sur les effets des variations des cours des monnaies étrangères, applicable pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2006.
- •IFRIC 4 « Déterminer si un accord contient un contrat de location », interprétation d'application obligatoire à compter des exercices ouverts à partir du 1er janvier 2006. IFRIC 4 fournit des critères pour déterminer si certains accords qui n'ont pas la forme légale de contrats de locations doivent, néanmoins, être comptabilisés selon les dispositions d'IAS 17 « Contrats de location ». Cette interprétation précise qu'un accord contient un contrat de location si celui-ci est dépendant de l'utilisation d'un actif spécifique et confère le droit de contrôler l'utilisation de cet actif.
- •IFRIC 7, interprétation sur l'application de l'approche du retraitement dans le cadre d'IAS 29 ; information financière dans les économies hyperinflationnistes. Cette interprétation n'est actuellement pas applicable au Groupe.
- •IFRIC 8, interprétation sur les paiements fondés sur des actions. Cette interprétation n'est actuellement pas applicable au Groupe.
- •IFRIC 9, interprétation sur le réexamen des dérivés incorporés. Cette interprétation n'est actuellement pas applicable au Groupe.
- •IFRIC 5, interprétation relative aux droits aux intérêts émanant de fonds de gestion dédiés au remboursement des coûts de démantèlement et de remise en état des sites. Cette interprétation n'est pas applicable aux activités du Groupe.
- •IFRIC 6, interprétation relative aux passifs résultant de la participation à un marché spécifique déchets d'équipements électriques et électroniques, applicable pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2006.

Le Groupe étudie actuellement l'incidence sur les notes annexes de ces normes et interprétations.

Les impacts des projets de normes ou d'interprétations actuellement en cours d'étude par l'IASB et l'IFRIC n'ont pas été anticipés dans ces états financiers.

Les informations IFRS présentées dans ces états financiers ont été élaborées selon le principe du coût historique avec quelques exceptions pour différents actifs et passifs pour lesquels des dispositions spécifiques prévues par les IFRS ont été appliquées (notamment actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat).

2.2 OPTIONS COMPTABLES LIÉES À LA PREMIÈRE ADOPTION

Selon les dispositions prévues par la norme IFRS 1, Trigano a retenu les choix suivants quant au retraitement rétrospectif des actifs et des passifs selon les normes IFRS :

2.2.1 REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Trigano a choisi de ne pas retraiter selon les dispositions prévues par la norme IFRS 3 les regroupements d'entreprise antérieurs au 1^{er} septembre 2004.

2.2.2 ÉCARTS ACTUARIELS SUR LES ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Auparavant, Trigano ne comptabilisait que les indemnités de fin de contrat des sociétés italiennes et constatait en engagement hors bilan les indemnités de départ en retraite.

2.2.3 ÉCARTS DE CONVERSION

Trigano a choisi de reclasser les écarts de conversion cumulés au 1er septembre 2004 dans les réserves consolidées.

2.2.4 ÉVALUATION DE CERTAINS ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS À LA JUSTE VALEUR

Trigano n'a pas utilisé l'option offerte par la norme IFRS 1 consistant à évaluer certains actifs incorporels et corporels à la juste valeur.

2.2.5 PAIEMENT SUR LA BASE D'ACTIONS

Trigano a appliqué la norme IFRS 2 aux plans octroyés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas encore acquis. Le plan octroyé le 11 novembre 2001 n'a pas été retraité

2.2.6 Instruments financiers composés

Les contrats d'achats et ventes de devises à terme ont été évalués à la juste valeur à compter du 1er septembre 2004.

2.3 Positions comptables prises par Trigano en l'absence de dispositions spécifiques prévues par les normes

Ces positions comptables sont liées à des problématiques en cours d'analyse par l'IFRIC ou l'IASB. En l'absence de norme ou d'interprétation applicable aux situations décrites ci-dessous, la direction du Groupe a utilisé son jugement pour définir et appliquer les positions comptables les plus pertinentes :

•Les acquisitions d'intérêts minoritaires ne sont pas traitées actuellement par le référentiel IFRS, et les réflexions en cours de l'IASB sur la comptabilisation de ce type de transactions s'inscrivent dans le cadre des amendements attendus sur la norme IFRS 3 "Regroupements d'entreprises". Aussi, et en l'absence de règles particulières, Trigano a conservé la méthode appliquée selon les textes français. En cas d'acquisition d'intérêts complémentaires dans une filiale, la différence entre le prix payé et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis telle qu'elle ressort des comptes consolidés avant l'acquisition, est comptabilisée en tant qu'écart d'acquisition.

•Trigano a donné des engagements d'achats (puts) de participations dans des filiales consolidées par intégration globale. Conformément à la norme IAS 32, les engagements d'achat donnés relatifs aux filiales consolidées par intégration globale sont comptabilisés en "passifs financiers" pour leur valeur actualisée si le prix est fixe et pour leur juste valeur si le prix est variable. Cette juste valeur est définie comme étant soit la valeur actualisée du montant fixe attendu, soit la valeur issue des éléments variables intégrant par définition l'effet de l'actualisation. La contrepartie de ces passifs financiers, outre la disparition des intérêts minoritaires correspondants, n'est pas clairement précisée par les normes. Dans l'attente d'une position de l'IFRIC, et après une consultation de place, Trigano a opté pour la comptabilisation en écart d'acquisition de la différence entre la valeur actualisée du prix d'exercice des options et le montant des intérêts minoritaires annulés des capitaux propres. Cet écart d'acquisition est réajusté chaque année de la variation du prix d'exercice des options et de la variation des intérêts minoritaires. Ce traitement, qui serait appliqué si les options étaient exercées aujourd'hui, est celui qui traduit le mieux la réalité de la transaction. Il pourrait cependant être modifié si une interprétation ou une norme venait le remettre en cause à l'avenir.

2.4 ESTIMATIONS ET JUGEMENTS

Pour établir ses comptes, Trigano procède à des estimations et fait des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Trigano revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles. Les comptes et informations sujets à des estimations significatives concernent notamment :

- •le chiffre d'affaires,
- •la dépréciation des stocks et des créances douteuses,
- •les provisions,
- •les engagements de rachat des titres de minoritaires et compléments de prix sur acquisition de sociétés.
- $\bullet les$ dépréciations des immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition,
- •la valorisation des options liées aux plans de souscription d'actions accordés aux salariés,
- ·les impôts différés,
- $\, \bullet \, \text{les} \, \, \text{actifs et passifs financiers}.$

2.5 Règles de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent par intégration globale les comptes des sociétés dont le Groupe détient le contrôle directement ou indirectement. Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, sont mises en équivalence selon la méthode directe.

REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Lors d'une entrée dans le périmètre de consolidation, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation en IFRS, sont comptabilisés à la juste valeur déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des éventuels actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la juste valeur nette des coûts de sortie. Seuls les passifs identifiables satisfaisant aux critères de reconnaissance d'un passif chez l'acquise sont comptabilisés lors du regroupement. Les ajustements de valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertises en cours ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs de l'écart d'acquisition s'ils interviennent dans la période de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreurs.

Enfin, les intérêts minoritaires sont comptabilisés sur la base de la juste valeur des actifs nets acquis.

Transactions éliminées dans les états financiers

Les soldes bilanciels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les gains latents découlant des transactions avec les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint sont éliminés à concurrence des parts d'intérêts du groupe dans l'entité.

Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les produits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Date de clôture

A l'exception de Loisirs Finance dont la date de clôture est fixée pour des raisons règlementaires au 31 décembre, les sociétés du périmètre consolidé clôturent leurs comptes au 31 août.

2.6 Information sectorielle

L'organisation de Trigano s'articule autour de deux activités : «véhicules de loisirs» et «équipements des loisirs».

Cette répartition, qui s'appuie sur une double logique produits et circuits de distribution, respecte les critères définis par la norme IAS 14 qui définit le secteur d'activité comme une composante distincte qui respecte les conditions suivantes :

•la fourniture de produit ou service unique ou de groupes de produits ou services liés ayant les mêmes caractéristiques dans la nature des biens ou des services, dans la nature du processus de production, les mêmes types ou catégories de clients, les mêmes méthodes de distribution, •elle est exposée à des risques et à des taux de rentabilité différents des autres composants.

Consécutivement, Trigano a défini les segments d'activité « véhicules de loisirs » et « équipement des loisirs » comme niveau 1.

Le niveau 2 de l'information sectorielle se décline par zone géographique.

2.7 CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES FILIALES ET DES TRANSACTIONS LIBELLÉS EN DEVISES

Les états financiers des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle de la société mère sont convertis selon la méthode du cours de clôture :

- •Les actifs et passifs, y compris l'écart d'acquisition et les ajustements relatifs à la détermination de la juste valeur en consolidation, sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de fin de période (clôture des comptes).
- •Les produits et charges sont convertis en euros au cours de change moyen de la période tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours. Les écarts de conversion qui en découlent sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

Les transactions en devises sont converties en euros en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture, les différences de change qui en résultent étant comptabilisées au compte de résultat en produit ou en perte de change. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

2.8 CHIFFRE D'AFFAIRES ET ENREGISTREMENT DES MARGES

Le chiffre d'affaires et la marge correspondante sont reconnus lors du transfert des risques et avantages des biens vendus ou des services rendus. Pour les ventes de véhicules de loisirs, ce transfert intervient généralement lors de la mise à disposition des véhicules sur les parcs usines. Les ventes sont comptabilisées pour leur montant net de remises éventuelles, de participations publicitaires et d'escompte pour paiement anticipé.

2.9 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Cette rubrique enregistre les effets des évènements majeurs intervenus pendant la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise (produits et charges de montant significatif, en nombre limité, inhabituels, anormaux et peu fréquents).

2.10 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier est composé du coût de l'endettement financier et des dividendes reçus des sociétés non consolidées, des variations de juste valeur des actifs financiers hors trésorerie et des dérivés non concernés par la comptabilité de couverture, des résultats de cession des actifs financiers hors trésorerie, des résultats d'actualisation (y compris l'actualisation des provisions pour départ à la retraite) et des résultats de change portant sur des éléments exclus de l'endettement financier net.

2.11 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du Groupe, corrigés de la fiscalité différée.

La fiscalité différée correspond à l'impôt calculé et jugé récupérable sur les décalages temporaires d'imposition, les reports fiscaux déficitaires et certains retraitements de consolidation.

S'agissant des pertes fiscales, un actif d'impôt différé est comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que la filiale concernée du groupe dispose de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilancielle et, conformément à IAS 12, ils ne sont pas actualisés.

2.12 RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action et le résultat par action dilué ont le même numérateur.

Le résultat par action est calculé sur le nombre moyen d'actions pondéré selon la date de création des actions dans l'exercice, à l'exception des actions émises en paiement du dividende et déduction faite des actions auto-détenues

Le résultat par action dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions qui rajoute au dénominateur, le nombre d'actions potentielles qui résulteront des instruments dilutifs (options), déduction faite du nombre d'actions qui pourraient être rachetées au prix du marché avec les fonds recueillis de l'exercice des instruments concernés.

2.13 IMMOBILISATIONS

2.13.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET ÉCARTS D'ACQUISITION :

Lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, ses actifs et passifs sont évalués à leur juste valeur et valorisés selon les principes comptables du groupe. Les écarts d'évaluation identifiés lors de l'acquisition sont comptabilisés dans les postes d'actif et de passif correspondants, dont ils suivent les règles comptables propres. L'écart résiduel est comptabilisé en écart d'acquisition s'il est positif, en résultat de la période dans le cas contraire.

Les écarts d'acquisition sont évalués à leur coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Ils sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie, ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation annuel ou plus fréquemment en cas d'indices de pertes de valeur.

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:

Les actifs incorporels acquis séparément par Trigano sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et ceux acquis par voie de regroupement d'entreprises à leur juste valeur. Ils sont principalement constitués de logiciels acquis, des coûts de développement des logiciels utilisés en interne, des procédés, des marques et des brevets.

Les autres immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée d'utilisation prévue pour chaque catégorie de biens.

Les amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles sont inscrits en résultat opérationnel sur la ligne $\lq\lq$ amortissements et dépréciations $\lq\lq$.

2.13.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production et celles acquises par voie de regroupement d'entreprise à leur juste valeur. Les composants d'une immobilisation sont comptabilisés séparément lorsque leurs durées d'utilisation sont significativement différentes. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée du bien en tenant compte de sa valeur résiduelle. Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Aménagements des terrains	10 à 20 ans
Constructions gros oeuvre	30 à 50 ans
Constructions agencements	15 à 20 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriel	5 à 30 ans
Matériel de transport	2 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	4 ans
Mobilier de bureau	10 ans

Les terrains ne sont pas amortis.

2.13.3 LOCATION FINANCEMENT

Les biens financés dans le cadre de contrats de location-financement sont inscrits, dès le commencement du contrat, en immobilisations corporelles, au plus bas de leur juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux à venir au titre de la location.

Les contrats de location sont traités comme des contrats de locationfinancement dès lors qu'ils transfèrent au preneur la majeure partie des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs loués, que la propriété des biens soit ou non transférée en fin de contrat.

2.13.4 PRIX DE REVIENT DES IMMOBILISATIONS

Les frais d'acquisition d'immobilisations sont incorporés au coût d'acquisition de ces immobilisations pour leur montant brut d'impôts. S'agissant d'immobilisations corporelles et incorporelles, ces frais viennent augmenter la valeur des actifs et suivent le même traitement.

2.13.5 DÉPRÉCIATION DES ÉLÉMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

Unités génératrices de trésorerie

Les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) constituent des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Trigano a défini l'UGT comme étant la Business Unit.

ÉCART D'ACQUISITION ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILITÉ INDÉTERMINÉE

Des tests de dépréciation sont réalisés au minimum une fois par an afin de s'assurer que la valeur comptable des immobilisations incorporelles non amortissables est au moins égale à la plus élevée de leur juste valeur et de leur valeur d'utilité appréciée en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF).

Pour les besoins des tests de dépréciation, à compter de la date d'acquisition, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises, est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie de l'acquéreur ou à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, que d'autres actifs ou passifs de l'entreprise acquise soient ou non affectés à ces unités ou groupes d'unités.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite sur la ligne « amortissements et dépréciations » en résultat opérationnel. Les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles même si la valeur d'utilité de l'actif se rétablit dans les années futures.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES À DURÉE D'UTILITÉ DÉFINIE

La valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur, passés en revue à chaque clôture.

Les indices de perte de valeur retenus sont principalement la constatation d'évolutions significativement défavorables des marchés servis et les modifications importantes des conditions d'utilisation des actifs.

Pour effectuer ce test, les immobilisations sont regroupées en UGT. La valeur comptable de l'actif est comparée à sa valeur recouvrable, et correspond au maximum de la juste valeur diminuée des coûts de cession et de la valeur d'utilité, déterminée par la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés. Lorsque la valeur comptable est inférieure à la valeur recouvrable, une perte de valeur est enregistrée en résultat opérationnel, sur la ligne « amortissements et dépréciations ».

Principaux critères retenus pour l'application de la méthode des flux de trésorerie actualisés

•Le taux d'actualisation est le coût moyen pondéré du capital.

•La durée de la période explicite est de 5 ans. Les hypothèses de croissance du chiffre d'affaires, de taux de résultat opérationnel, de taux de croissance du besoin en fonds de roulement, et d'investissements retenues sont spécifiques à chaque actif, prenant en compte sa taille et son secteur d'activité.

Une perte de valeur est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout écart d'acquisition relatif à l'unité génératrice de trésorerie concernée, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité.

Une perte de valeur comptabilisée sur un écart d'acquisition n'est jamais reprise. Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif peut être reprise en cas de changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

2.14 ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers sont composés des prêts et créances et des actifs disponibles à la vente.

A l'exception des actifs évalués à la juste valeur par résultat, les actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur du prix payé augmenté des coûts d'acquisition.

Les acquisitions et cessions d'actifs financiers sont enregistrées à leur date de règlement.

2.14.1 Prêts et créances: il s'agit des actifs financiers, émis ou acquis par Trigano qui sont la contrepartie d'une remise directe d'argent, de biens ou de services à un débiteur. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts et créances à long terme de montants significatifs non rémunérés ou rémunérés à un taux inférieur à celui du marché sont actualisés. Les dépréciations éventuelles sont enregistrées en résultat.

Les créances clients sont maintenues à l'actif du bilan tant que l'ensemble des risques et avantages qui leur sont associés ne sont pas transférés à un tiers.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances cédées avec recours dans le cadre de programmes de financement des stocks des concessionnaires de véhicules de loisirs ainsi que les effets escomptés non échus sont réintégrés à l'actif dans le poste « clients et comptes rattachés » et au passif dans le poste « dettes financières ».

Une provision individualisée pour dépréciation est comptabilisée lorsque des événements font douter du recouvrement d'une créance (mise en redressement ou liquidation judiciaire, impayés nombreux...). Cette provision tient compte, le cas échéant, des garanties obtenues.

2.14.2 Actifs disponibles à la vente : ils représentent tous les autres actifs financiers, en particulier les titres de participation dans des sociétés non consolidées. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres jusqu'à ce que l'actif soit vendu, encaissé ou sorti d'une autre manière ou jusqu'à ce qu'il soit démontré que l'actif a perdu de la valeur de façon prolongée et significative. Dans ces cas, le profit ou la perte enregistrés jusqu'alors en capitaux propres est transféré en résultat.

Les actifs disponibles à la vente font l'objet de tests de dépréciation à chaque arrêté comptable.

Lorsque l'actif disponible à la vente est un instrument de capitaux propres, la dépréciation est définitive. Les variations ultérieures positives de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

Lorsque l'actif disponible à la vente est un instrument de dette, toute appréciation ultérieure est comptabilisée en résultat à hauteur de la dépréciation antérieurement constatée en résultat.

2.15 STOCKS ET ENCOURS

Les stocks et en-cours sont évalués au coût de revient ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure, selon la méthode du FIFO - premier entré, premier sorti. Le coût de revient s'entend net de remises éventuelles et d'escompte pour paiement anticipé

Les véhicules destinés à la location sont enregistrés en stock si leur durée d'utilisation prévisionnelle pour cette activité est inférieure à un an. Dans le cas contraire, ils sont enregistrés en immobilisations corporelles.

Les matières premières et composants inactifs sont dépréciés en fonction de leur degré de vétusté, et de leur possibilité de revente ou de réutilisation dans les fabrications futures. Les produits finis, marchandises et pièces détachées font l'objet d'une provision lorsque leur valeur réalisable est inférieure à leur prix de revient.

2.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les placements à court terme facilement convertibles en un montant connu et présentant un risque négligeable de changement de valeur.

2.17 CAPITAUX PROPRES

- **2.17.1 Instruments de capitaux propres et instruments composés:** le classement en capitaux propres dépend de l'analyse spécifique des caractéristiques de chaque instrument émis.
- **2.17.2** Frais de transactions sur capitaux propres : les frais externes directement attribuables aux opérations de capital ou sur instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charges de l'exercice.
- **2.17.3 Actions propres :** les actions propres sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions propres est inscrit directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession, nettes d'impôt, n'affectent pas le résultat net de l'exercice.
- 2.17.4 Paiement en actions : des options de souscription d'actions peuvent être accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. L'avantage accordé est évalué à la juste valeur au moment de l'attribution de l'option et constitue selon la norme IFRS 2 un complément de rémunération. Il est comptabilisé en charges de personnel sur la durée d'acquisition des droits représentatifs de l'avantage consenti.

La juste valeur des options est déterminée en utilisant le modèle de valorisation de Black & Scholes, en fonction des caractéristiques du plan et des données de marché lors de l'attribution et d'une hypothèse de présence des bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition des droits.

2.18 Provisions

2.18.1 AVANTAGES AU PERSONNEL

Le groupe participe dans les pays où il est implanté aux régimes légaux accordant des avantages aux salariés. Il s'agit principalement des indemnités dues aux membres du personnel en cas de départ en retraite (France notamment) ou quelle qu'en soit la cause (TFR en Italie). En application de la Norme IAS 19, ces engagements envers le personnel sont enregistrés au passif du bilan dans les postes de provisions. Ils sont évalués sur la base de calculs actuariels intégrant des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et d'inflation.

La variation des écarts actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisée en capitaux propres.

2.18.2 Provision pour garantie

La provision correspond au coût potentiel engendré par les garanties contractuelles données aux clients. Elle est établie en fonction des données statistiques recueillies par type de produits. Le montant actualisé des décaissements futurs est enregistré en fonction de l'échéance prévue en provisions à long terme ou en provisions courantes.

2.18.3 AUTRES PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque l'extinction d'une obligation résultant d'un événement passé doit se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour un montant pouvant être estimé de manière fiable. Les provisions font l'objet d'une actualisation lorsque l'impact de l'actualisation est significatif.

Une provision pour restructuration n'est comptabilisée que dès lors qu'il y a une obligation implicite vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision de la Direction matérialisée avant la date de clôture par l'existence d'un plan détaillé et formalisé et l'annonce de ce plan aux personnes concernées.

3 - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

3.1 LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Sociétés	Pays	% d'intérêt déte	nu
		31/08/2006	31/08/2005
Sociétés consolidées par intégration globale :			
Trigano	France	société mère	société mère
Abak	France	100,00	100,00
Arca Camper	Italie	88,60	82,63
Arts et Bois	France	100,00	100,00
Auto Trail VR Ltd	Royaume-Uni	99,24	99,24
Autostar	France	97,10	97,10
Benimar-Ocarsa SA	Espagne	100,00	100,00
C.M.C. Distribution France	France	100,00	99.79
C.M.C. France SCP	France	100,00	100,00
Camping-cars Chausson	France	100,00	100,00
Camping-Profi GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Caravanes La Mancelle	France	100,00	100,00
Clairval	France	100,00	100,00
Delwyn Enterprises Ltd	Royaume-Uni	100,00	100,00
Deutsche Reisemobil Vermietungs GmbH	Allemagne	100,00	100,00
E.T. Riddiough (sales) Ltd	Royaume-Uni	94,00	94,00
ECIM	France	100,00	100,00
Eura Mobil Service GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Eura Mobil GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Euro Accessoires	France	100,00	100,00
Europ'holidays	France	100,00	100,00
European Motorhomes GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Karmann-Mobil Vertriebs GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Mécanorem Production	France	100,00	100,00
Maître Equipement	France	100,00	100,00
Mécadis	France	100,00	100,00
Mécanorem	France	100,00	100,00
Mistercamp	France	69,67	69,67
Ouest VDL	France	100,00	100,00
Périgord VDL	France	100,00	100,00
Résidences Trigano	France	100,00	100,00
Riviera France	France	89,51	78,86
Rulquin	France	100,00	100,00
S.C.I. C.M.C	France	100,00	100,00
S.C.I. de l'Amiral Lebreton	France	93,00	93,00
S.C.I. du Chanoine Dubois	France	60,00	60,00
S.C.I. du Colonel Petit	France	80,00	80,00
S.C.I. du Docteur Legrand	France	40,00	40,00
S.C.I. du Haut Eclair	France	100,00	100,00
S.C.I. du Président Arnaud	France	80,00	80,00
S.C.I. du Professeur Parmentier	France	80,00	80,00

Sociétés	Pays	% d'intérêt déter	ıu
		31/08/2006	31/08/2005
S.C.I. Duchesse de Mirabel	France	95,00	95,00
Sorelpol	Pologne	100,00	100,00
Techwood	France	99,90	99,90
Terres Neuves	Tunisie	99,94	99,94
Trigano Belgium	Belgique	100,00	100,00
Trigano BV	Pays- Bas	75,00	75,00
Trigano Deutschland Verwaltungs	Allemagne	100,00	100,00
Trigano Deutschland GmbH & COKG	Allemagne	100,00	100,00
Trigano GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Trigano Jardin	France	100,00	100,00
Trigano MDC	France	100,00	100,00
Trigano Participations	France	100,00	100,00
Trigano Remorques	France	100,00	100,00
Trigano S.p.A	Italie	98,00	98,00
Trigano Service	France	95,00	95,00
Trigano Van	Italie	100,00	100,00
Trigano VDL	France	100,00	100,00
Trois Soleils	France	79,00	79,00
Société consolidée par mise en équivalence :			
Loisirs Finance	France	49,00	49,00
Sociétés sorties du périmètre en 2006 :			
Aliza	France	0,00	100,00
Anjou Remorques	France	0,00	100,00
Tri Ma Srl	Italie	0,00	50,00
Sociétés entrées dans le périmètre en 2006 :			
Atelier Trigano	France	80,00	0,00

Les sociétés pour lesquelles le pourcentage de contrôle est différent du pourcentage d'intérêt sont les suivantes :

	% intérêt	% contrôle
Mécanorem	100,00	88,00
Périgord VDL	100,00	68,00
Caravanes La Mancelle	100,00	67,31

3.2 ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE

Le Groupe a acquis les sociétés allemandes Eura Mobil, Karmann Mobil, DRM et Camping Profi le 31 janvier 2005. L'écart d'acquisition dégagé sur les sociétés acquises est de 4,1 M \in .

Aucune évolution significative du périmètre de consolidation n'est intervenue au cours de l'exercice 2006.

4 - NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

4.1 NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Note 1 - Personnel

NOTE 1.1 - CHARGES DE PERSONNEL

en milliers d'euros	2006	2005
Salaires et traitements	(96 604)	(86 037)
Charges sociales	(28 835)	(26 542)
Charges liées au paiement en actions	(48)	(48)
Autres avantages	(3 354)	(3 485)
Total	(128 841)	(116 112)

Note 1.2 - Effectifs du groupe (hors intérimaires) au 31 août 2006

Catégories	2006	2005
Dirigeants	79	85
Cadres	225	219
Etam	875	829
Ouvriers	2 705	2 640
Total	3 884	3 773

NOTE 2 - AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

en milliers d'euros	2006	2005
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	(9 253)	(7 852)
Reprises sur amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	-	29
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles en location financement	(967)	(992)
Dotations aux amortissements	(10 220)	(8 815)
Dotations aux dépréciations	(6 824)	(8 631)
Reprises de provisions sur actifs circulants	8 448	8 616
Dotations aux provisions pour risques et charges	(6 521)	(7 640)
Reprises de provisions pour risques et charges	5 881	7 840
Dotations aux provisions nettes des reprises	984	185
Total	(9 236)	(8 630)

Note 3 - Autres produits et charges opérationnels

en milliers d'Euros	2006	2005
Résultat de cessions d'actifs	261	385
Retenue à la source - Italie	(581)	-
Autres	-	(11)
Total	(320)	374

NOTE 4 - RÉSULTAT FINANCIER

	2006	2005
en milliers d'euros		
Intérêts et produits financiers	1 409	1 195
Intérêts et charges financières	(5 267)	(5 627)
Autres produits	1 061	1 181
Autres charges	(618)	(889)
Dotations aux provisions financières	(47)	(46)
Reprises de provisions financières	132	40
Total	(3 330)	(4 146)

Note 5 - Charge d'impôt

Le rapprochement entre la charge d'impôts comptabilisée (23 835 k€) et la charge théorique d'impôts pour les sociétés intégrées globalement (22 498 k€) s'analyse ainsi :

	2006	2005
en milliers d'euros		
Résultat net	42 582	48 425
Résultat des sociétés mises en équivalence	(1 062)	(1 114)
Résultat des sociétés intégrées globalement	41 520	47 311
Charge d'impôts comptabilisée	23 835	26 964
Résultat avant impôts	65 355	74 275
Charge théorique d'impôts	22 498	25 692
Différences permanentes	(389)	849
Variation des déficits fiscaux	1 458	-
Contribution sociale variation du taux d'IS France	267	423
Total rapprochement	1 337	1 272
Charge d'impôts comptabilisée	23 835	26 964

Au 31 août 2006, le solde d'impôts différés actif s'élève à 6 057 k \in et le solde d'impôts différés passif s'élève à 4 222 k \in . Enfin, les éléments non comptabilisés susceptibles de générer des créances d'impôts dans le futur se présentent comme suit:

en milliers d'euros	2006	2005
en miliers d'euros		
Déficits fiscaux	4 376	-
Amortissements réputés différés	-	-
Différences temporaires	-	-
Moins-values à long terme	-	310

Note 6 - Quote-part du résultat des entreprises associées

La quote-part de résultat des entreprises associées correspond entièrement à la quote-part de Trigano dans la société Loisirs Finance.

NOTE 7 - RÉSULTAT PAR ACTION

	2006	2005 (1)
Actions en circulation	21 142 740	21 142 740
Actions d'autocontrôle	(14 058)	-
Nombre d'actions retenues pour le calcul du résultat net par action	21 128 682	21 142 740
(1) après prise en compte des décisions de l'AGE du 29/08/2005 décrites note 19		
	2006	2005
Nombre d'actions retenues pour le calcul du résultat net par action	2006 21 128 682	2005 21 142 740
Nombre d'actions retenues pour le calcul du résultat net par action Nombre de stock options dilutives		

4.2 NOTES SUR LE BILAN

NOTE 8 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	31/08/2006			31/08/2005		
en milliers d'euros	Brut	Amort. ou Provisions	Net	Brut	Net	
Concessions, brevets, marques et droits similaires	4 175	2 464	1 711	3 941	2 228	1 713
Autres immobilisations incorporelles	3 674	1 886	1 788	3 136	1 662	1 474
Total	7 849	4 350	3 499	7 077	3 890	3 187

	Brut	Amortissements	Net
en milliers d'euros			
Au 01/09/2004	5 225	3 485	1 740
Variation du périmètre	660	532	
Acquisitions de l'exercice	1 707		
Sorties de l'exercice	(539)	(537)	
Ecarts de conversion	1	1	
Dotations de l'exercice		386	
Autres mouvements	23	23	
Au 31/08/2005	7 077	3 890	3 187
Variation du périmètre			
Acquisitions de l'exercice	926		
Sorties de l'exercice	(23)	(37)	
Ecarts de conversion	1		
Dotations de l'exercice		496	
Autres mouvements	(132)		
Total	7 849	4 350	3 499

La part des frais de développement répondant aux critères de capitalisation précisés dans la norme IAS 38 ne pouvant pas être évaluée de manière fiable, ceux-ci ont été conservés en charges et n'ont pas été capitalisés.

NOTE 9 - ÉCARTS D'ACQUISITION

		31/08/2006		;	31/08/2005	
en milliers d'euros	Brut	Dép.	Net	Brut	Dep.	Net
Trigano S.p.A.	42 997	17 208	25 789	43 114	17 208	25 906
Auto-Trail	2 780	690	2 090	2 723	690	2 033
Arca Camper	3 340	947	2 393	3 220	947	2 273
Riviera			-	52		52
Caravanes La Mancelle	1019	180	839	1 019	180	839
Mistercamp	150	30	120	150	30	120
Benimar	5 289	1190	4 099	5 289	1190	4 099
Périgord VDL	1 165		1 165	1 165		1 165
Trigano BV	1		1	1		1
Trigano Deutschland	4 132		4 132	4 132		4 132
Véhicules de loisirs (1)	60 873	20 245	40 628	60 865	20 245	40 620
Ecim	550	285	265	550	285	265
Delwyn	117		117	117		117
Mécanorem	266		266	199		199
Equipement des loisirs	933	285	648	866	285	581
Total	61 806	20 530	41 276	61 731	20 530	41 201
(1) dont liés aux engagements d'achats donnés aux minoritaires	3 761	-	3 761	3 752	_	3 752

en milliers d'euros		
Au 01/09/2004, valeur nette cumulée	36 640	
Ecarts d'acquisition constatés dans l'exercice	4 787	
Pertes de valeur de l'exercice	-	
Sorties de périmètre	-	
Effet des variations de change	-	
Variation liée aux engagements d'achats donnés aux minoritaires	(226)	
Reclassements et autres mouvements	-	
Au 01/09/2005, valeur nette cumulée	41 201	
Ecarts d'acquisition constatés dans l'exercice	51	
Pertes de valeur de l'exercice	-	
Sorties de périmètre	-	
Effet des variations de change	-	
Variation liée aux engagements d'achats donnés aux minoritaires	24	
Reclassements et autres mouvements	-	
Au 31/08/2006, valeur nette cumulée	41 276	

NOTE 10 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

		31/08/2006			31/08/2005	
en milliers d'euros	Bru t	Amortissements	Net	Brut	Amortissements	Net
Terrains et agencements	11 973	539	11 434	11 614	185	11 429
Constructions	71 312	19 452	51 860	70 480	17 964	52 516
Installations techniques, matériels et outillages industriels	55 812	28 295	27 517	48 043	25 028	23 015
Autres immobilisations corporelles	34 341	14 726	19 615	30 841	13 078	17 763
Immobilisations en cours	1 072		1 072	1 099		1 099
Total	174 510	63 012	111 498	162 077	56 255	105 822

Dont locations financement

		31/08/2006			31/08/2005	
en milliers d'euros	Brut	Amortissements	Net	Brut	Amortissements	Net
Terrains et agencements	1 725		1 725	1 725		1 725
Constructions	22 093	6 391	15 702	22 093	5 698	16 395
Installations techniques, matériels et outillages industriels	1 884	1 500	384	1 884	1 400	484
Autres immobilisations corporelles	1 259	550	709	1 259	376	883
Total	26 961	8 441	18 520	26 961	7 474	19 487

en milliers d'Euros	Brut	Amortissements	Net
Au 01/09/2004	115 190	45 516	69 674
Variation du périmètre	13 222	5 189	
Acquisitions de l'exercice (1)	38 613		
Sorties de l'exercice (2)	(4 499)	(2 902)	
Ecarts de conversion	33	18	
Dotations de l'exercice		8 606	
Autres mouvements	(482)	(172)	
Au 31/08/2005	162 077	56 255	105 822
Variation du périmètre			
Acquisitions de l'exercice (1)	20 099		
Sorties de l'exercice (2)	(7 740)	(3 017)	
Ecarts de conversion	94	50	
Dotations de l'exercice		9 724	
Autres mouvements	(20)		
Total	174 510	63 012	111 498

⁽¹⁾ dont camping-cars pour la location : 6 188 k€ en 2005 ; 5 563 k€ en 2006

dont locations financement : 0 k \leqslant en 2005 ; 0k \leqslant en 2006

(2) dont camping-cars pour la location : 1 168 k€ en 2005; 4 143 k€ en 2006

dont locations financement : 0 k€ en 2005 ; 0k€ en 2006

NOTE 11 - DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », les indices de pertes de valeurs, tels que définis dans les «Règles et méthodes comptables», ont fait l'objet d'un suivi au 31 août 2006.

La valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (UGT) a été calculée à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-dessous, des flux de trésorerie prévisionnels après impôt. Le taux de croissance utilisé est de 1,5% et le taux d'actualisation après impôt retenu est de 9,2%. La valeur terminale est calculée à partir du dernier flux de trésorerie normalisé et du taux de croissance à l'infini.

Un examen de la valeur recouvrable des actifs non courants du Groupe a pu être ainsi réalisé. A l'issue de cet examen, aucune perte de valeur n'a été constatée.

Note 12 - Participations dans les entreprises associées

en milliers d'Euros	31/08/2006	31/08/2005
Loisirs Finance	9 405	8 564

Informations financières résumées

	31/08/2006	31/08/2005
en milliers d'euros		
Produit net bancaire	3 403	3 393
Résultat net	2 167	2 233
Capitaux propres	19 195	17 478
Total bilan	236 351	212 967

Il n'existe pas de passifs éventuels non comptabilisés dans l'entreprise associée.

NOTE 13 - AUTRES ACTIFS FINANCIERS

	31/08/2006	31/08/2005
en milliers d'euros		
Autres titres immobilisés (1)	265	364
Prêts	1 217	1 129
Dépôts et cautionnements versés	660	678
Autres	67	117
Montant brut	2 209	2 288
Dépréciation (1)	(303)	(441)
Actualisation	(236)	(183)
Montant net	1 670	1 664

⁽¹⁾ dont titres dépréciés à 100 % : 234 k€

NOTE 14 - AUTRES ACTIFS LONG TERME

	31/08/2006	31/08/2005
en milliers d'euros		
Clients et comptes rattachés - part > 1 an	3 467	2 506
Autres créances - part > 1 an	1 514	1 361
Montant brut	4 981	3 867
Dépréciation	(3 618)	(2 473)
Montant net	1 363	1 394

NOTE 15 - STOCKS ET EN-COURS

	31/08/2006	31/08/2005
en milliers d'euros		
Marchandises	26 608	35 690
Produits finis	82 287	72 941
En-cours	13 880	13 273
Matières premières	94 165	91 385
Montant brut	216 940	213 289
Dépréciation	(8 137)	(8 778)
Montant net	208 803	204 511

NOTE 16 - CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

	31/08/2006	31/08/2005
en milliers d'euros		
Avances et acomptes versés	1 712	1 276
Clients et comptes rattachés	124 120	113 607
Montant brut	125 832	114 883
Dépréciation	(3 074)	(5 200)
Montant net	122 758	109 683

NOTE 17 - AUTRES ACTIFS COURANTS

	31/08/2006	31/08/2005
en milliers d'euros		
Personnel	237	167
Etat, autres collectivités territoriales et organismes sociaux	7 463	10 253
Charges constatées d'avance	5 058	5 359
Autres	13 261	16 166
Montant brut	26 019	31 945
Dépréciation	(29)	(154)
Montant net	25 990	31 791

NOTE 18 - TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	31/08/2006	31/08/2005
en milliers d'euros		
Sicav monétaires	19 569	24 005
Valeurs mobilières	2	2
Disponibilités	48 262	29 709
Total	67 833	53 716

NOTE 19 - CAPITAUX PROPRES

Le nombre total d'actions ordinaires émises et entièrement libérées au 31 août 2006 est de 21 142 740 avec une valeur nominale de 4,25678 €.

Détail des primes, actions propres et des autres réserves

	31/08/2006	31/08/2005
en milliers d'euros		
Capital	90 000	45 284
Primes (1)	3 941	4 396
Actions propres (2)	(547)	(2 356)
Réserves stock-options (3)	118	167
Réserves consolidées (4)	203 370	218 190
Ecarts de conversion (5)	362	34
Total	297 244	265 714

(1) PRIMES

Ce sont les primes (émission, apports et fusion) de la société mère.

(2) ACTIONS PROPRES

Dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée générale, des actions de la société ont été rachetées.

Le Groupe a signé un contrat de liquidité auquel une somme de 500 k€ a été affectée. Au 31 août 2006, le nombre d'actions propres dans le cadre de ce contrat est de 8 255 titres Trigano. Les fonds gérés sont investis dans des parts de FCP monétaire. Ces fonds, respectant les critères définis de classement en équivalents de trésorerie, font partie de la trésorerie nette.

La société a par ailleurs procédé à des rachats directement sur le marché pour un total de 5 803 titres.

Au 31 août 2006, le nombre d'actions propres s'élève à 14 058 représentant 547 k€.

(3) RÉSERVES STOCK-OPTIONS

Ce compte enregistre l'effet cumulé constaté en contrepartie de la charge d'amortissement des stock-options.

(4) RÉSERVES CONSOLIDÉES

Ce compte comprend:

- •les réserves de la société mère après retraitements de consolidation,
- •la quote-part revenant au Groupe des capitaux propres retraités de chacune des filiales diminuée de la valeur des titres détenus par le Groupe et augmentée du goodwill éventuel.
- •l'effet cumulé des changements de méthodes comptables et corrections d'erreurs,
- •les variations de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente,
- •les variations de juste valeur des dérivés dans les opérations de couverture de flux de trésorerie.

(5) ÉCARTS DE CONVERSION

Ce compte comprend la part revenant au Groupe des écarts de conversion, positifs ou négatifs, liés à l'évaluation au taux de clôture des capitaux propres des filiales étrangères et de la fraction des créances et des dettes faisant partie de l'investissement net dans les filiales étrangères.

Les écarts de conversion s'élèvent à 362 k ϵ au 31 août 2006 contre 34 k ϵ au 31 août 2005.

Sur décision de l'Assemblée Générale du 29 août 2005, les mouvements suivants ont été opérés sur le capital social durant l'exercice clos au 31 août 2006 :

- •réduction de 2 998 788 € par annulation des 749 697 actions propres,
- •augmentation de 2 714 520 € par incorporation de la prime de fusion,
- •augmentation de 45 000 000 € par prélèvement sur les postes « autres réserves », « primes de fusion », « prime liée au capital » et « prime d'émission » et création de 10 571 370 actions nouvelles.

NOTE 20 - DIVIDENDES

Le Conseil d'Administration a proposé comme distribution relative à l'exercice clos le 31 août 2006 un dividende brut de 0,55 € par action ordinaire. Les états financiers présentés avant répartition ne reflètent pas ce dividende qui est sujet à l'approbation des actionnaires réunis en Assemblée générale du 8 janvier 2007.

NOTE 21 - PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION

Deux plans d'options de souscription d'actions ont été autorisés par les Assemblées Générales du 27 avril 2001 et du 26 février 2004 : 54 000 options ont été attribuées dans le cadre du premier plan et 10 750 dans le cadre du second. Trigano a procédé à l'évaluation des plans d'options attribuées après le 7 novembre 2002 en appliquant la Norme IFRS 2. Le montant total constaté en résultat au 31 août 2006 s'élève à 48 k€ de charges comptabilisées en «frais de personnel». Cette charge nette a pour contrepartie une augmentation des capitaux propres pour un montant identique.

NOTE 22 - PASSIFS FINANCIERS

Passifs financiers non courants

	31/08/200	6	31/08/2005		
en milliers d'euros	Dettes financières	Crédit-bail	Dettes financières	Crédit-bail	
Emprunts à plus de cinq ans	47	1 315	4 155	2 526	
Emprunts de un à cinq ans	23 329	6 043	35 477	6 516	
Autres dettes de un à cinq ans	36		139		
Engagement de rachats de minoritaires (1)	4 844		5 322		
Autres	40		90		
Total	28 296	7 358	45 183	9 042	
Total passifs financiers non courants	35 654		54 225		

⁽¹⁾ dont effet d'actualisation : 283 k€ au 31/08/2006 et 142 k€ au 31/08/2005

Passifs financiers courants

	31/08/200	31/08/2006		31/08/2005	
en milliers d'euros	Dettes financières	Crédit-bail	Dettes financières	Crédit-bail	
Emprunts à moins d'un an	10 503	1 684	12 285	1697	
Concours bancaires courants	65 278		42 811		
Engagement de rachats de minoritaires	576		662		
Autres emprunts et dettes à moins d'un an					
Total	76 357	1 684	55 758	1 697	
Total passifs financiers courants	78 041		57 455		

Les passifs financiers du Groupe ne contiennent aucune clause de défaut (remboursement anticipé) en cas de non-respect, à la date d'arrêté, de certains ratios financiers.

Détails des emprunts

Les emprunts sont souscrits entièrement auprès de banques et sont à taux variables.

NOTE 23 - PROVISIONS À LONG TERME

en milliers d'euros	31/08/2005	Dotations	Reprises (1)	reclassement	31/08/2006
Provisions pour garantie - part > 1 an	6 573	2 686	(2 328)	(1 131)	5 800
Provisions pour litiges et risques divers	1 381	842	(338)	(478)	1 407
Provisions pour retraite (2)	7 047	1 188	(1 096)		7 139
Total	15 001	4 716	(3 762)	(1 609)	14 346

(1) dont montant utilisé : 3 750 k€

(2) dont effet d'actualisation : 247 k€ au 31/08/2006 et 122 k€ au 31/08/2005

Les provisions pour litiges et risques divers sont composées d'une multitude de sommes liées à des procédures contentieuses en matière sociale, commerciale ou fiscale.

Trigano participe dans les pays où il est implanté aux régimes légaux accordant des avantages aux salariés. Il s'agit principalement des indemnités dues aux membres du personnel en cas de départ en retraite (France notamment) ou quelle qu'en en soit la cause (TFR en Italie).

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des provisions de départ à la retraite sont les suivantes :

- •taux de rotation du personnel : selon l'historique de l'entité,
- •table de mortalité : table statistique communément admise,
- •taux attendu d'augmentation de salaires : selon statistiques de l'entité,
- •taux d'actualisation : 3,5%
- •âge de départ à la retraite : 65 ans, à l'initiative de l'entreprise

NOTE 24 - AUTRES PASSIFS NON COURANTS

en milliers d'euros	31/08/2006	31/08/2005
Produits constatés d'avance - part > 1 an	676	789
Autres	41	47
Total	717	836

Note 25 - Provisions courantes

en milliers d'euros	31/08/2005	Dotations	Reprises (1)	reclassement	31/08/2006
Provisions pour garantie - part < 1 an	1 759	2 502	(2 265)	1 134	3 130
Provisions pour litiges et risques divers - part < 1 an	1 103	1 073	(951)	464	1 689
Provisions pour retraite	29		(27)		2
Total	2 891	3 575	(3 243)	1 598	4 821

(1) dont montant utilisé : 3 242 k€

Les provisions pour litiges, risques et risques divers sont composées d'une multitude de sommes liées à des procédures contentieuses en matière sociale (prud'hommes), commerciale ou fiscale.

Note 26 - Fournisseurs et autres créditeurs

en milliers d'euros	31/08/2006	31/08/2005
Dettes fournisseurs	119 447	116 197
Dettes sur acquisition d'actifs	1 228	727
Total	120 675	116 924

NOTE 27 - AUTRES PASSIFS COURANTS

en milliers d'euros	31/08/2006	31/08/2005
Dettes liées à un plan de continuation - part < 1 an	1 215	2 641
Avances et acomptes reçus	1 542	1 858
Dettes sociales	22 032	22 041
Dettes fiscales	13 691	16 533
Autres passifs	9 840	8 437
Total	48 320	51 510

Note 28 - Gestion des risques financiers et instruments financiers

Trigano est exposé au risque de change pour une partie de son chiffre d'affaires (principalement au Royaume-Uni) et de ses approvisionnements, notamment ceux facturés en Dollar, Yen ou Livre Sterling.

Trigano sécurise sa marge opérationnelle en couvrant à un niveau proche de celui retenu pour le budget les principaux risques après avoir opéré des compensations entre les flux anticipés dans les monnaies principales. Aucune couverture n'est effectuée sur le Zloty Polonais et le Dinar Tunisien car l'enjeu est jugé acceptable par Trigano.

Conformément aux "Règles et méthodes comptables", les contrats d'achats à terme de devises sont évalués à leur juste valeur à la clôture. La charge enregistrée à ce titre sur la période s'élève à 15 k€.

Par ailleurs, aucun instrument de couverture de taux d'intérêt significatif n'a été utilisé.

Le risque de liquidité est couvert par la faiblesse du taux d'endettement financier et par l'importance des actifs immobiliers sur lesquels aucune garantie n'a été accordée aux organismes financiers.

NOTE 29 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés

en milliers d'euros	31/08/2006	31/08/2005
Cautions données	421	510
Fonds de garantie	416	287
Autres engagements donnés	135	135
Total	972	932

NOTE 30 - COURS DE CONVERSION DES DEVISES EMPLOYÉES

31/08/2004	31/08/2005
31/00/2000	31/00/2003
0,6741	0,6829
0,6852	0,6868
3,9398	4,032
3,9298	4,133
1,68	1,60
1,60	1,60
	0,6852 3,9398 3,9298

NOTE 31 - EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Il n'y a pas d'événements postérieurs significatifs à la clôture qui nécessiteraient de modifier les comptes ou de donner une information complémentaire.

NOTE 32 - INFORMATION SUR LES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES

Les parties liées sont :

- $\bullet Trigano,$
- •ses filiales.
- •les entreprises associées,
- •les membres du Conseil d'Administration

Les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales.

Les opérations concernant des personnes physiques n'ont pas de caractère significatif.

RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

en milliers d'euros	2006	2005
Salaires	636	551
Charges sociales	297	261
Jetons de présence	226	198
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paiements en actions	-	-
Autres avantages	7	8
Total	1 166	1 018

5. MISE EN OEUVRE DES NORMES IFRS

Les tableaux présentés ci-après tiennent compte de quelques modifications mineures apportées depuis la publication des réconciliations entre les normes françaises et IFRS, présenté dans l'annexe semestrielle au 28 février 2006, portant essentiellement sur le chiffre d'affaires et de quelques reclassements de comptes.

5.1 Normes et exceptions liées à la première application

Les positions prises par Trigano à l'occasion de la première application des Normes IFRS sont détaillées dans le paragraphe " règles et méthodes comptables " de la présente annexe.

5.2 EFFETS DE LA TRANSITION AUX NORMES IFRS SUR LES COMPTES PRÉCÉDEMMENT PUBLIÉS

5.2.1 Présentation des états financiers IFRS

BII AN CONSOLIDÉ

La norme IAS 1 « Présentation des états financiers » apporte des modifications à la présentation des comptes consolidés.

Le mode de présentation du bilan a été adapté en fonction de la norme IAS1 qui impose la distinction obligatoire entre les éléments courants et non courants, par opposition à la présentation antérieure en normes françaises retenant le critère de nature et/ou liquidité des actifs et des passifs.

Ainsi, les postes du bilan sont présentés suivant la classification actifs courants et non courants, passifs courants et non courants.

L'application de la norme IAS 1 conduit également à inclure les intérêts minoritaires dans les capitaux propres, la ventilation entre « Part du groupe » et « Minoritaires » restant toutefois précisée.

Les principales modifications de présentation sont les suivantes :

- (a): La ligne « Immobilisations financières », regroupant les titres non consolidés, les prêts (dont le 1% construction) et les dépôts de garantie, a été éclatée dans les lignes « Actifs financiers non courant » pour la part dont l'échéance est supérieure à 12 mois et « Actifs financiers courant » pour le solde.
- (b): Les impôts différés actif antérieurement présentés au sein du poste « Autres créances et comptes de régularisation » sont isolés sur une ligne spécifique en actif non courant dans le bilan IFRS.
- (c): Les actifs d'impôts exigibles antérieurement présentés au sein du poste « Autres créances » sont isolés sur une ligne spécifique en actif courant dans le bilan IFRS.
- (d) : La ligne « Autres actifs courant » du bilan IFRS regroupe les postes « Autres créances » et « Comptes de régularisation », à l'exception des actifs d'impôts différés et d'impôts exigibles présentés séparément.

- (e): Les placements financiers sont regroupés au sein du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».
- (f) : Les provisions pour indemnités de départ en retraite et les provisions pour risques à long terme sont classées en passifs non courants.
- (g): Les impôts différés passifs et les dettes d'impôt exigibles antérieurement présentés au sein du poste « Provisions » et « Autres dettes » sont isolés sur des lignes spécifiques, respectivement en passif non courant et en passif courant.
- (h): La part à moins d'un an des dettes financières est présentée en « Autres passifs financiers courant».

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Trigano présente son compte de résultat par nature en suivant la Recommandation N° 2004-R 02 du Conseil National de la Comptabilité.

Ainsi, certains éléments non récurrents ont été inclus dans le résultat opérationnel, sur la ligne « Autres charges et produits opérationnels ». Cette ligne comprend notamment les résultats de cessions d'immobilisations.

Les principales modifications de présentation sont les suivantes :

- •a:Les autres produits, les subventions d'exploitation, les transferts de charge présentés antérieurement sur les lignes « Autres produits d'exploitation » et « transfert de charges » ont été reclassés, soit en diminution des postes de charges correspondants, soit sous la rubrique « Autres produits de l'activité » du résultat opérationnel courant
- •b: Les « Autres produits et charges opérationnels » correspondent principalement aux résultats sur cession d'actifs immobilisés. Ils étaient antérieurement présentés en résultat exceptionnel.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Les ajustements IFRS n'ont pas d'impact sur le niveau de la trésorerie du groupe sur les périodes comparatives présentées. En conséquence, aucun tableau de passage Normes françaises - Normes IFRS n'est présenté pour les tableaux de flux de trésorerie.

5.2.2 PRINCIPAUX IMPACTS SUR LES COMPTES

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

La norme IFRS 3 impose la consolidation d'une entité à la date de sa prise de contrôle.

En l'absence de données fiables à la date d'établissement des comptes consolidés, Trigano n'avait pas intégré dans son périmètre de consolidation au 31 août 2004 les sociétés Mécanorem, Mécadis et Mécanorem Production acquises le 26 août 2004. Ces sociétés ont été intégrées dans le bilan d'ouverture en normes IFRS sur la base de leurs comptes arrêtés au 31 août 2004.

La norme IAS 32 impose la comptabilisation des engagements d'achat donnés aux actionnaires minoritaires des filiales consolidées par intégration globale. L'application de cette norme a conduit Trigano à consolider à 100% les sociétés Arca 2001, Trigano SpA, Auto-Trail, Mistercamp et Riviera France. Elle s'est traduite, au 1er septembre 2004, par la constatation d'écarts d'acquisition pour un montant de 3 979 k€, de dettes envers les actionnaires actuels pour 4 526 k€, la disparition d'intérêts minoritaires à hauteur de 547 k€.

FAIT GÉNÉRATEUR DES VENTES

La Norme IAS 18 précise qu'un produit généré par une vente ne doit être constaté que lors du transfert à l'acheteur des risques et avantages inhérents à la propriété du bien. Trigano avait antérieurement choisi comme fait générateur des ventes la mise à disposition des véhicules sur les parcs usine. Il en résulte un décalage de la reconnaissance du chiffre d'affaires et de la marge. Les impacts sur le bilan d'ouverture sont les suivants :

Au 1er septembre 2004, des véhicules antérieurement facturés ont été réintégrés en stocks pour 1 574 k€, les comptes clients ont été diminués de 2 102 k€, les charges à payer de transport sur ventes de 75 k€, les commissions à verser de 55 k€ et la provision pour garantie de 15 k€. Compte tenu d'un montant d'impôt différé actif de 131 k€, l'impact sur les capitaux propres de ce retraitement est de 251 k€.

L'impact sur le résultat avant impôt au 31 août 2005 était de (- 690 k€).

FRAIS DE PUBLICITÉ

Les frais de salons et les coûts de conception et d'impression des catalogues sont désormais constatés en charge dès qu'ils sont encourus, ces dépenses ne satisfaisant pas les critères de reconnaissance des actifs courants au sens des normes IFRS.

Au 1er septembre 2004, l'impact sur la situation nette est de 438 k€.

L'impact sur le résultat avant impôt au 31 août 2005 était de (- 566 k€).

ENREGISTREMENT DES ESCOMPTES POUR PAIEMENT ANTICIPÉ

La Norme IAS 18 précise que les escomptes accordés ou obtenus pour règlement anticipé sont obligatoirement déduits du montant des produits ou des achats comptabilisés.

Les dettes fournisseurs et les créances clients doivent être présentées nettes d'escompte au bilan.

Trigano comptabilisait antérieurement l'escompte pour paiement anticipé en résultat financier pour la part correspondant au coût du financement et en résultat d'exploitation pour le solde en diminution des ventes (escomptes accordés) ou des achats (escomptes obtenus). Les comptes de bilan n'étaient pas retraités.

Au 1er septembre 2004, les diminutions des postes clients et fournisseurs consécutives à l'application de cette norme sont respectivement de 83 ke et 50 ke. La valeur des stocks est minorée de 237 ke. Compte tenu d'un montant d'impôt différé actif de 125 ke, l'impact sur les capitaux propres de ce retraitement est de 145 ke.

L'impact sur le résultat avant impôt au 31 août 2005 était de (-22 k€).

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La norme IAS 38 définit les immobilisations incorporelles comme des actifs non monétaires identifiables, sans substance physique. La comptabilisation d'une immobilisation incorporelle suppose :

- Un caractère identifiable et séparable
- Le contrôle d'une ressource
- L'existence d'avantages économiques futurs

La norme IAS 36 définit les règles de dépréciation des immobilisations incorporelles.

L'application de ces normes implique d'une part la non reconnaissance de certains actifs précédemment immobilisés dans le référentiel CRC 99-02 et d'autre part la modification des critères de dépréciation.

Au 1er septembre 2004 les immobilisations suivantes n'ont pas été reconnues : brevets (10 k€), marques et frais dépôts de marques (456 k€) et fonds de commerce (1 296 k€). De même, un écart d'acquisition négatif d'un montant de 452 k€ a été annulé par capitaux propres.

La part des frais de développement répondant aux critères de capitalisation précisés dans la norme IAS 38 ne pouvant pas être évaluée de manière fiable, ceux-ci ont été conservés en charges et n'ont pas été capitalisés.

ECARTS D'ACQUISITION

La norme IFRS 3 prévoit le non amortissement des écarts d'acquisition et la réalisation de tests de dépréciation. Trigano ayant choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de 1ère application des normes IFRS, les valeurs des écarts d'acquisition au 1er septembre 2004 sont inchangées. Les tests de dépréciation n'ont pas mis en évidence la nécessité de constater une perte de valeur sur ces écarts d'acquisition.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Selon la norme IAS 16, les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée d'utilité pour un montant égal à leur coût d'acquisition ou de production diminué de leur valeur résiduelle. L'application de cette norme a conduit Trigano à revoir les bases et les durées d'amortissement de ses immobilisations corporelles de manière rétrospective. Par ailleurs, Trigano n'a pas opté pour la réévaluation de ses immobilisations corporelles à la date de transition aux normes IFRS.

Les valeurs brutes des immobilisations sont donc restées inchangées à l'exception de celles de l'usine de Tournon sur Rhône, dont la cession à la valeur nette comptable en 1989 n'avait pas été retraitée en consolidation. L'impact de ce retraitement sur la valeur des immobilisations nettes au 1er septembre 2004 est de 221 k€.

Au 1er septembre 2004, le montant des amortissements a été globalement diminué d'un montant de 18 394 k€. Compte tenu d'un montant d'impôt différé passif de 6 392 k€, l'impact sur les capitaux propres de ce retraitement est de 12 483 k€.

L'impact sur le résultat avant impôt au 31 août 2005 était de + 1 585 k€.

Enfin, Trigano n'est pas concerné par la norme IAS 40 (immeubles de placement).

LOCATION FINANCEMENT

La norme IAS 17 impose la comptabilisation des contrats de locationfinancement à l'actif et au passif du bilan pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué.

En normes françaises, Trigano avait adopté la méthode préférentielle et retraitait déjà les opérations de crédit-bail immobilier et mobilier dans ses comptes consolidés. Il n'existe pas d'autres contrats à retraiter. L'impact de l'application de la norme IAS 16 sur les actifs acquis en crédit bail est inclus dans les montants donnés dans la note précédente.

PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

La société Loisirs Finance applique les normes IFRS à compter de son exercice ouvert le $1^{\rm er}$ janvier 2005.

La situation au 31 août 2004 ayant permis d'établir les comptes consolidés de Trigano a été retraitée pour prendre en compte les effets des normes IAS 32 et 39.

Par ailleurs, en application de la norme IAS 28, l'impôt différé relatif aux réserves distribuables a été enregistré en capitaux propres dans le bilan d'ouverture. L'impact de ces retraitements sur les capitaux propres d'ouverture est de 309 k ϵ .

Engagements de retraite et avantages assimilés

En normes françaises, Trigano n'avait pas opté pour la méthode préférentielle : seules les indemnités de fin de contrat des sociétés italiennes étaient inscrites au passif du bilan.

La norme IAS 19 impose la comptabilisation au bilan de tous les avantages du personnel.

Au 1er septembre 2004, l'impact sur la situation nette de l'application de cette norme est de 3 373 k \in au titre des engagements de retraite et de 258 k \in au titre des médailles du travail.

L'impact sur le résultat avant impôt au 31 août 2005 était de (-125 k€).

ACTUALISATION DES DETTES ET CRÉANCES À LONG TERME

La norme IAS 39 impose d'actualiser les dettes et les créances à long terme. L'application de cette norme a entraîné une augmentation des capitaux propres consolidés de 90 k€.

L'impact sur le résultat avant impôt au 31 août 2005 était de (-134 k€).

OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

Trigano a procédé à l'évaluation des plans d'options attribuées après le 7 novembre 2002 en appliquant la norme IFRS2.

L'impact sur le résultat est de 48 k€ au 31 août 2005.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les normes IAS 32 et IAS 39 prévoient que les contrats d'achats à terme de devises sont évalués à leur juste valeur à la clôture. En l'absence de contrat de montant significatif au 31 août 2004, aucun retraitement n'a été effectué sur les comptes d'ouverture.

L'impact sur le résultat avant impôt au 31 août 2005 était de 0 k€.

COMPTES COMPARÉS NORMES IFRS / CRC 99-02

BILAN CONSOLIDÉ AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2004

ACTIF

	Comptes publiés au 31/08/2004	IFRS 3	Autres retraitements	Comptes au 01/09/2004
en milliers d'euros	01,700,2001			IFRS
Immobilisations incorporelles	2 984	17	(1 243)	1 758
Ecarts d'acquisition	32 582	80	3 978	36 640
Immobilisations corporelles	50 799	801	18 871	70 471
Participations dans les entreprises associées	7 678		(227)	7 451
Autres actifs financiers	3 184	(1 448)	86	1 822
Actifs d'impôts différés	4 692	120	(1 999)	2 813
Autres actifs long terme	865		-	865
Total Actifs non-courants	102 784	(430)	19 466	121 820
Stocks et en-cours	146 865	2 234	1 260	150 359
Clients et autres débiteurs	120 903	1 239	(2 185)	119 957
Créances d'impôt	183		-	183
Autres actifs courants	31 799	(370)	43	31 472
Trésorerie et équivalents de trésorerie	44 510	179	-	44 689
Total Actifs courants	344 260	3 282	(882)	346 660
Total Actif	447 044	2 852	18 584	468 480

PASSIF

	Comptes publiés au 31/08/2004	IFRS 3	Autres retraitements	Comptes au 01/09/2004
en milliers d'euros				IFRS
Capital et primes	49 680		-	49 680
Réserves et résultats consolidés	165 173	(20)	8 117	173 270
Total Capitaux propres, part du groupe	214 853	(20)	8 117	222 950
Intérêts minoritaires	1 639		(571)	1 068
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	216 492	(20)	7 546	224 018
Passifs financiers non courants	22 911		4 554	27 465
Provisions à long terme	5 069	43	(15)	5 097
Passifs d'impôts différés	1 030	96	2 776	3 902
Autres passifs non courants	6 446	348	3 074	9 868
Total Passifs non courants	35 456	487	10 389	46 332
Passifs financiers courants	41 934	77	-	42 011
Provisions courantes	2 021	-	-	2 021
Fournisseurs et autres créditeurs	99 779	1 460	634	101 873
Dettes d'impôt	8 023		-	8 023
Autres passifs courants	43 339	848	15	44 202
Total Passifs courants	195 096	2 385	649	198 130
Total Passif	447 044	2 852	18 584	468 480

RAPPROCHEMENT DE SITUATION NETTE

	01/09/2004	Actions propres	Résultat	Dividendes versés	Ecarts de conversion	Variation des minoritaires	31/08/2005
en milliers d'euros							
Impacts nets d'impôts différés							
Capitaux propres part du groupe - normes françaises	214 853	450	42 718	(6 793)	19		251 247
Intérêts minoritaires - normes françaises	1 639		491	(202)	6	(267)	1 667
Capitaux propres totaux - normes françaises	216 492	450	43 209	(6 995)	25	(267)	252 914
Retraitements							
IAS 16/38	11 636		6 569				18 205
IAS 32/39	(767)		(73)			(74)	(914)
IAS 19	(2 395)		30				(2 365)
IAS 18	(490)		(759)				(1 249)
IAS 38	(438)		(410)				(848)
IFRS 2			(48)				(48)
IFRS 3	(20)						(20)
Autres			39				39
Total retraitements	7 526	-	5 348	-	-	(74)	12 800
Dont part du groupe	8 097		5 049		5	72	13 223
Dont minoritaires	(571)		299		(5)	(146)	(423)
Capitaux propres part du groupe - IFRS	222 950	450	47 767	(6 793)	24	72	264 470
Intérêts minoritaires - IFRS	1 068	0	790	(202)	1	(413)	1 244
Capitaux propres totaux - IFRS	224 018	450	48 557	(6 995)	25	(341)	265 714

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ EXERCICE AU 31 AOÛT 2005

	2005	Effet transition IFRS	2005
en milliers d'euros			
Chiffre d'affaires	785 680	44	785 724
Autres produits de l'activité	9 966	605	10 571
Achats consommés	(513 053)	396	(512 657)
Charges de personnel	(116 060)	(52)	(116 112)
Charges externes	(84 334)	(862)	(85 196)
Impôts et taxes	(5 859)	-	(5 859)
Amortissements et dépréciations	(15 990)	7 360	(8 630)
Variation des stocks de produits finis et d'encours	12 146	(2 094)	10 052
Autres produits et charges opérationnels	566	(192)	374
Résultat opérationnel	73 062	5 205	78 266
Résultat financier	(3 967)	(179)	(4 146)
Charge d'impôt	(26 962)	(2)	(26 964)
Quote-part du résultat net des entreprises associées	1 076	37	1 114
Résultat net	43 209	5 061	48 270
Part du groupe	42 718	5 065	47 783
Intérêts minoritaires	491	(4)	487
Résultat par action	2,02		2,26
Résultat dilué par action	2,01		2,25

DÉTAIL DES RETRAITEMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 AOÛT 2005

	2005	IAS 16/38	IFRS 2	IAS 32/39	IAS 19	IAS 18	IAS 38	Autres	2005
en milliers d'euros									
Chiffre d'affaires	785 680					44			785 724
Autres produits de l'activité	22 112	(19)				(1470)			20 623
Achats consommés	(513 053)					396			(512 657)
Charges de personnel	(116 060)		(48)		(4)				(116 112)
Charges externes	(84 334)					(296)	(566)		(85 196)
Impôts et taxes	(5 859)								(5 859)
Amortissements et dépréciations	(15 990)	7 157				11		192	(8 630)
Autres produits et charges opérationnels	566							(192)	374
Résultat opérationnel	73 062	7 138	(48)	-	(4)	(1 315)	(566)	-	78 266
Résultat financier	(3 967)			(408)		229			(4 146)
Charge d'impôt	(26 962)	(569)		11	34	327	156	39	(26 964)
Quote-part du résultat net des entreprises associées	1 076			37					1 114
Résultat net	43 209	6 569	(48)	(360)	30	(759)	(410)	39	48 270
Part du groupe	42 718	6 569	(48)	(360)	30	(759)	(410)	43	47 783
Intérêts minoritaires	491			-				(4)	487
Résultat par action	2,02								2,26
Résultat dilué par action	2,01								2,25

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 AOÛT 2005

ACTIF

	Comptes publiés au 31/08/2005	Effets transition IFRS	Comptes au 31/08/2005 IFRS
en milliers d'euros			
Immobilisations incorporelles	4 401	(1 214)	3 187
Ecarts d'acquisition	32 473	8 728	41 201
Immobilisations corporelles	84 031	21 791	105 822
Participations dans les entreprises associées	8 754	(190)	8 564
Autres actifs financiers	1 660	4	1 664
Actifs d'impôts différés	5 848	(2 035)	3 813
Autres actifs long terme	922	472	1 394
Total Actifs non-courants	138 089	27 556	165 645
Stocks et en-cours	199 721	4 790	204 511
Clients et autres débiteurs	115 306	(5 623)	109 683
Créances d'impôt	7 751	1	7 752
Autres actifs courants	33 436	(1 645)	31 791
Trésorerie et équivalents de trésorerie	53 716	-	53 716
Total Actifs courants	409 930	(2 477)	407 453
Total Actif	548 019	25 079	573 098

PASSIF

	Comptes publiés au 31/08/2005	Effets transition IFRS	Comptes au 31/08/2005
en milliers d'euros	31/08/2005		IFRS
Capital et primes	49 680		49 680
Réserves et résultats consolidés	201 567	13 223	214 790
Total Capitaux propres, part du groupe	251 247	13 223	264 470
Intérêts minoritaires	1 667	(423)	1 244
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	252 914	12 800	265 714
Passifs financiers non courants	49 085	5 140	54 225
Provisions à long terme	7 709	7 292	15 001
Passifs d'impôts différés	1 116	3 095	4 211
Autres passifs non courants	3 813	(2 977)	836
Total Passifs non courants	61 723	12 550	74 273
Passifs financiers courants	56 610	845	57 455
Provisions courantes	2 889	2	2 891
Fournisseurs et autres créditeurs	117 280	(356)	116 924
Dettes d'impôt	4 331		4 331
Autres passifs courants	52 272	(762)	51 510
Total Passifs courants	233 382	(271)	233 111
Total Passif	548 019	25 079	573 098

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Trigano relatifs à l'exercice clos le 31 août 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice clos au 31 août 2005 retraitées selon les mêmes règles.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la partie « 5 - Mise en oeuvre des normes IFRS » de l'annexe qui détaille les ajustements et les reclassements opérés depuis la dernière clôture sur les états financiers de l'exercice clos le 31 août 2005 selon les normes IFRS.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Principes comptables

Nous avons examiné les traitements comptables retenus par la société pour la comptabilisation des acquisitions d'intérêts minoritaires et des engagements d'achat d'intérêts minoritaires qui ne font pas l'objet de dispositions spécifiques dans le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et nous nous sommes assurés que les rubriques « 2.3 Positions comptables prises par Trigano en l'absence de dispositions spécifiques prévues par les normes » de la partie « 2 - Règles et méthodes comptables » de l'annexe donnent une information appropriée à cet égard.

La note « 2.8 Chiffre d'affaires et enregistrement des marges » de la partie « 2 - Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose la méthode comptable retenue par le groupe pour reconnaître ses revenus. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de ladite méthode.

Estimations comptables

Tel que décrit dans les notes annexes, lors de l'arrêté de ses comptes, votre groupe est conduit à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui concernent notamment la dépréciation des actifs immobilisés (notes 2.13.5, 11), l'activation des impôts différés liés aux déficits fiscaux (notes 2.11, 5) et l'évaluation des provisions, en particulier pour garantie (notes 2.18, 23, 25). S'agissant des actifs, votre groupe dispose de budgets, dont les différentes composantes, flux de trésorerie et résultat prévisionnel notamment, sont utilisées pour lui permettre de s'assurer de leur valeur recouvrable.

Pour l'ensemble de ces estimations, nous avons examiné la documentation disponible, apprécié le caractère raisonnable des évaluations retenues et vérifié que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les hypothèses retenues par le groupe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Lyon, le 15 décembre 2006

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Bellot Mullenbach & Associés

Ernst & Young Audit

Pascal de Rocquigny

Daniel Mary-Dauphin

RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES DES SOCIETES FRANCAISES CONSOLIDEES

Sociétés	Forme sociale	Siège social	Capital social (en €)	N° immatriculation SIREN
Trigano	SA	100 Rue Petit 75019 Paris	90 000 000,00	722 049 459 RCS PARIS
Abak	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	232 184,86	338 105 323 RCS PARIS
Arts et Bois	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	40 000,00	304 515 562 RCS PARIS
Atelier Trigano	SARL	100 Rue Petit 75019 Paris	100 000,00	490 753 399 RCS PARIS
Autostar	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	1 000 000,00	333 120 434 RCS PARIS
Camping-Cars Chausson	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	100 000,00	378 944 565 RCS PARIS
Caravanes La Mancelle	SARL	100 Rue Petit 75019 Paris	10 400,00	378 291 504 RCS PARIS
Clairval	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	320 000,00	339 697 138 RCS PARIS
CMC Distribution France	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	88 877,78	471 501 098 RCS PARIS
CMC France	SCP	100 Rue Petit 75019 Paris	152 449,02	350 707 915 RCS PARIS
Ecim	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	100 000,00	421 257 494 RCS PARIS
Euro-Accessoires	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	2 000 000,00	303 409 742 RCS PARIS
Europ'holidays	SARL	100 Rue Petit 75019 Paris	10 000,00	395 134 422 RCS PARIS
Loisirs Finance	SA*	20 Av. G. Pompidou 92300 Levallois Perret	10 000 000,00	410 909 592 RCS NANTERRE
Maître Equipement	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	400 000,00	310 096 938 RCS PARIS
Mecadis	SARL	100 Rue Petit 75019 Paris	150 000,00	377 989 264 RCS PARIS
Mécanorem	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	550 000,00	312 300 213 RCS PARIS
Mécanorem Production	SARL	100 Rue Petit 75019 Paris	10 000,00	431 784 164 RCS PARIS
Mistercamp	SA	1 Rue Victor Hugo 44400 Reze	330 000,00	431 483 361 RCS NANTES
Ouest VDL	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	500 000,00	483 632 444 RCS PARIS
Périgord Véhicules de Loisirs	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	150 000,00	383 039 880 RCS PARIS
Residences Trigano	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	40 000,00	378 738 041 RCS PARIS
Riviera France	SARL	100 Rue Petit 75019 Paris	81 600,00	421 648 247 RCS PARIS
Rulquin	SA	100 Rue Petit 75019 Paris	1 000 000,00	309 358 273 RCS PARIS
Techwood	SARL	100 Rue Petit 75019 Paris	100 000,00	351 216 759 RCS PARIS
Trigano Jardin	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	7 319 510,71	303 773 923 RCS PARIS
Trigano MDC	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	9 000 000,00	775 735 020 RCS PARIS
Trigano Participations	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	287 200,00	313 897 209 RCS PARIS
Trigano Remorques	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	1 000 000,00	345 039 069 RCS PARIS
Trigano Service	SARL	100 Rue Petit 75019 Paris	60.000,00	398 231 951 RCS PARIS
Trigano VDL	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	7 000 000,00	458 502 838 RCS PARIS
Trois Soleils	SARL	100 Rue Petit 75019 Paris	20 000,00	380 916 114 RCS PARIS
SCI CMC	SCI	100 Rue Petit 75019 Paris	15 244,90	351 437 280 RCS PARIS
SCI de L'Amiral Lebreton	SCI	100 Rue Petit 75019 Paris	15 244,90	423 685 445 RCS PARIS
SCI du Chanoine Dubois	SCI	100 Rue Petit 75019 Paris	7 622,45	389 424 151 RCS PARIS
SCI du Colonel Petit	SCI	100 Rue Petit 75019 Paris	16 000,00	353 602 436 RCS PARIS
SCI du Docteur Legrand	SCI	Le Haut Eclair 72600 Mamers	30 489,80	377 622 634 RCS MAMERS
SCI Duchesse de Mirabel	SCI	100 Rue Petit 75019 Paris	15 244,90	432 806 685 RCS PARIS
SCI du Haut Eclair	SCI	Le Haut Eclair 72600 Mamers	15 244,90	347 520 835 RCS MAMERS
SCI du Président Arnaud	SCI	100 Rue Petit 75019 Paris	16 000,00	403 103 799 RCS PARIS
SCI du Professeur Parmentier	SCI	100 Rue Petit 75019 Paris	16 000,00	414 374 066 RCS PARIS

^{*} à directoire et conseil de surveillance.

COMPTES SOCIAUX 2006

BILAN ACTIF

		31/08/2006		31/08/2005
En milliers d'euros	Montants bruts	Amortissements et provisions	Montants nets	Montants nets
2	2.0.0	от разлононо		
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :	3 541	2 196	1 345	1 907
Avances et acomptes	739		739	15
	4 280	2 196	2 084	1 922
Immobilisations corporelles:				
Terrains	1 982	201	1 781	1 755
Constructions	9 334	2 142	7 192	6 360
Installations techniques, matériel et outillage ind				
Autres immobilisations corporelles	2 902	2 032	870	569
Immobilisations corporelles en cours	28		28	108
	14 246	4 375	9 871	8 792
Immobilisations financières :				
Participations	116 665	539	116 126	113 396
Titres d'autocontrôle	543		543	4874
Créances rattachées à des participations	33 955		33 955	35 656
Prêts	102	28	74	63
Autres	35		35	37
	151 300	567	150 733	154 026
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	169 826	7 138	162 688	164 740
ACTIF CIRCULANT				
Créances clients et comptes rattachés	1 484		1 484	2 066
Autres créances	26 483	4 433	22 050	28 028
	27 967	4 433	23 534	30 094
Valeurs mobilières de placement	11 568		11 568	11 545
Disponibilités	2 581		2 581	2 485
Charges constatées d'avance	140		140	184
Ecarts de conversion actif	111		111	153
TOTAL ACTIF CIRCULANT	42 367	4 433	37 934	44 461
TOTAL CONTROL OF THE PROPERTY	42 001	4 400	07 704	77 701
TOTAL ACTIF	212 193	11 571	200 622	209 201

BILAN PASSIF (avant répartition)

	31/08/2006	31/08/2005
En milliers d'euros		
CAPITAUX PROPRES		
Capital	90 000	45 284
Primes d'émission, de fusion, d'apport	3 941	8 336
Réserves :		
Réserves légales	9 000	4 528
Réserves règlementées		-
Autres réserves	32 387	67 582
Report à nouveau	16	198
Résultat de l'exercice	25 951	24 861
Subventions d'investissement	157	153
Provisions réglementées	1008	_
Total capitaux propres	162 460	150 942
PROVISIONS		
Provisions pour risques	875	336
Total provisions pour risques et charges	875	336
DETTES		
Dettes financières :		
Emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédit	32 445	42 335
Emprunts et dettes financières divers	345	10 726
	32 790	53 061
Dettes d'exploitation :		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	621	758
Dettes fiscales et sociales	3 272	3 573
	3 893	4 331
Dettes diverses :		
Autres dettes	509	430
Produits constatés d'avance	95	101
TOTAL DETTES	37 287	57 923
TOTAL PASSIF	200 262	209 201

COMPTE DE RESULTAT

	2006	2005
en milliers d'euros		
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue :		
Biens		
Services	7 335	7 174
Chiffre d'affaires net	7 335	7 174
Subventions d'exploitation		11
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	126	-
Autres produits	3 064	4 194
Total des produits d'exploitation	10 525	11 379
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	2 655	2 952
Impôts, taxes et versements assimilés	610	584
Salaires et traitements	2 717	2 567
Charges sociales	1 137	1 140
DOTATIONS D'EXPLOITATION		
Dotations aux amortissements	888	878
Dotations aux provisions	3400	984
Autres charges	826	1 322
Total des charges d'exploitation	12 233	10 427
Résultat d'exploitation	(1 708)	952

⁽¹⁾ voir note 11.

COMPTE DE RESULTAT

	2006	2005
en milliers d'euros		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations	26 956	24 707
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	85	71
Autres intérêts et produits assimilés	1 538	1 127
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 854	118
Différences positives de change	3	10
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	256	278
Total des produits financiers	30 692	26 311
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	73	694
Intérêts et charges assimilés	1 045	705
Différences négatives de change	3	9
Total des charges financières	1 121	1 408
Résultat financier	29 571	24 903
Résultat courant avant impôts	27 863	25 855
1000 to 1000 t	27.000	
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	208	16
Reprise sur provisions et transfert de charges	4	
Total des produits exceptionnels	212	16
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	359	8
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	678	-
Total des charges exceptionnelles	1 037	8
Résultat exceptionnel	(825)	8
Impôts sur les bénéfices	1 087	1 002
Total des produits	41 429	37 706
Total des charges	15 478	12 845
Bénéfice	25 951	24 861

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

La présente annexe se rapporte au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 août 2006 dont le total est de 200 622 k€ et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste dont le total des produits est de 41 429 k€ et dégageant un bénéfice de 25 951 k€. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er septembre 2005 au 31 août 2006.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'assemblée générale extraordinaire du 29 août 2005 a décidé :

- 1. de réduire le capital social de 2 998 788 € par annulation des 749 697 actions propres reçues de Foncière Parisienne.
- 2. d'autoriser le conseil d'administration ; après avoir constaté la réalisation de la première opération :
- 2.1. à augmenter le capital social, pour le porter à 45 000 000 €, par incorporation de la prime de fusion pour 2 714 520 €.
- 2.2. à augmenter le capital social de 45 000 000 € par la création de 10 571 370 actions de 4,256780342 € de valeur nominale. La valeur de cette augmentation de capital est prélevée sur les postes « autres réserves », « prime de fusion », « prime liée au capital » et « prime d'émission ».

Le conseil d'administration, au cours de sa séance du 29 septembre 2005, a constaté la réalisation effective de la réduction de capital et a procédé aux augmentations de capital sur l'exercice 2005/2006.

Depuis le 7 octobre 2005, date de disponibilité sur le marché boursier des nouveaux titres, le capital social est de 90 000 000 € divisé en 21 142 740 actions d'une valeur nominale de 4,256780342 €.

L'assemblée du 9 janvier 2006, a autorisé la mise en place d'un programme de rachat d'actions en vue de :

- •assurer l'animation du titre au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI reconnue par l'AMF ;
- •annuler les titres ;
- •remettre les titres en paiement ou échange,

dans le cadre d'opérations de croissance externe ;

•consentir des options d'achat d'actions aux dirigeants de la société et de ses filiales, aux conditions prévues par la loi.

Dans le cadre de ce programme, la société a racheté 14 508 titres pour 542 791 \in .

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de la société sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises et aux principes comptables généralement admis.

CHANGEMENTS DE MÉTHODES

Le règlement comptable CRC 2004-06 relatif à la définition, l'évaluation et la comptabilisation, des actifs a été appliqué pour la pr mière fois au cours de l'exercice écoulé.

Le règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs a été appliqué pour la première fois au cours de l'exercice. La méthode dite rétrospective a été mise en oeuvre ; elle consiste à recalculer les amortissements antérieurs des immobilisations retraitées en composants tels que prévu par ce règlement.

Les immobilisations retraitées sont désormais amorties sur leur durée d'utilité, et non plus sur leur durée d'usage.

L'impact du changement de méthode lié à l'application du règlement CRC 2002-10 au 1er septembre 2005 se traduit par une diminution des amortissements économiques cumulés d'un montant de 915 k€. Ce montant est inscrit au poste Amortissements dérogatoires au passif du bilan.

Les principales règles et méthodes comptables utilisées dont l'énonciation est nécessaire à une bonne compréhension des comptes sont les suivantes :

1- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles correspondent aux marques, dépôt de marques, brevets, procédés et logiciels possédés par la société. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les logiciels, procédés et brevets sont amortis en fonction de leur durée d'utilisation.

Les frais de dépôts de marques sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et amortis sur 10 ans.

A la clôture de l'exercice, les marques, fonds de commerce et droit au bail sont évalués à leur valeur actuelle. Une provision pour dépréciation des immobilisations incorporelles est constatée si cette valeur actuelle est inférieure au coût d'acquisition.

2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie estimée du bien :

Constructions	50 ans
Agencements et aménagements des constructions	10 à 30 ans
Installations techniques	5 à 10 ans
Matériels et outillages industriels	5 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique mobilier	2 à 10 ans
Matériel micro-informatique	2 ans
Matériel de transport	4 ans

3 - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de participation sont évalués au coût d'acquisition et ramenés à la valeur actuelle lorsque cette dernière est inférieure au coût d'acquisition. La valeur actuelle est considérée principalement par rapport à la valeur des capitaux propres des sociétés concernées, corrigée le cas échéant des plus-values latentes et de leur capacité bénéficiaire immédiate ou à terme

Les prêts représentant les versements effectués dans le cadre de la participation des employeurs à l'effort de construction ont fait l'objet d'une provision déterminée en fonction d'une actualisation au taux de 3,5 %.

Les provisions pour risques filiales ainsi que les aides accordées à celles-ci sont comptabilisées en résultat courant.

4 - CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale, sauf exception (voir note 3). Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

5 - OPÉRATIONS EN DEVISES

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion. Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

6 - VALEURS MOBILIÈRE DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont ramenées à la valeur probable de réalisation lorsque cette dernière est inférieure au coût d'acquisition.

7 - Provisions pour risques et charges et engagement hors bil an

En accord avec le règlement CRC n°2000-06 sur les passifs, toute obligation de la société à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et donnant lieu à sortie probable de ressources sans contrepartie, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques. Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

8 - Engagements en matière de pensions et retraites

Les charges correspondant aux engagements de la Société en matière d'indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont payées. Le montant potentiel de ces indemnités figure en engagements financiers hors bilan dans la présente annexe.

9- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Afin d'améliorer la compréhension des comptes, les subventions accordées aux filiales antérieurement comptabilisées en résultat exceptionnel sont désormais enregistrées en charges d'exploitation.

NOTES SUR LE BILAN

NOTE 1 - ACTIF IMMOBILISÉ

VALEURS BRUTES

	Valeur brute	Augmentation	Diminution	Valeur brute au 31/08/2006
en milliers d'euros				
Immobilisations incorporelles	3 845	461	26	4 280
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 932	50	=	1 982
Constructions	9 124	236	26	9 334
Matériel informatique et de bureau	2 030	266	98	2 198
Divers	355	391	42	704
Avances et acomptes	108	24	104	28
Total	13 549	967	270	14 246
Immobilisations financières				
Participations (Cf note 16)	115 556	1 236	127	116 665
Actions autocontrôle	4 874	751	5 082	543
Créances rattachées	35 656	5 000	6 701	33 955
Prêts	93	9		102
Divers	37	5	7	35
Total	156 216	7 001	11 917	151 300
TOTAL GENERAL	173 610	8 429	12 213	169 826

AMORTISSEMENTS

AMOR 1135EMEN 15				
	Amortissements au début de	Dotations	Reprises	Amortissements au 31/08/2006
en milliers d'euros	l'exercice			au 31/00/2006
Immobilisations incorporelles	1 923	312	39	2 196
Immobilisations corporelles				
Agencements des terrains	177	24		201
Constructions (1)	1 848	316	22	2142
Matériel informatique et de bureau	1 625	289	95	1819
Divers	191	53	31	213
Total	3 841	682	148	4 375
TOTAL GENERAL	5 764	994	187	6 571

⁽¹⁾ incidence du retraitement des amortissements suite à la mise en oeuvre des nouvelles normes françaises sur les actifs,

NOTE 2 - Provisions pour dépréciation d'éléments de l'actif

en milliers d'euros	Montants au début d'exercice	Dotations	Reprises	Montants au 31/08/2006
Immobilisations financières				
Participations	2 165	73	1 699	539
Prêts	30		2	28
Total	2 195	73	1 701	567
Actif circulant				
Autres créances (1)	1 361	3 199	127	4 433
TOTAL GENERAL	3 556	3 272	1 828	5 000

⁽¹⁾ Les autres créances détenues sur des filiales et participations sont évaluées selon les mêmes principes que les titres de participation.

NOTE 3 - ECHÉANCIER DES PRÊTS ET DES CRÉANCES

en milliers d'euros	Montant brut	Un an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	33 955	6 200	27 755
Prêts	102	20	82
Autres immobilisations financières	362	362	-
Total Actif immobilisé	34 419	6 582	27 837
Actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	1 484	1 484	-
Autres créances :			
Société apparentées	23 381	23 381	-
Comptes courants intégration fiscale	1 739	1 739	-
Etat	659	659	-
Autres créances détenues sur les Sociétés du groupe (1)	544	544	-
Autres	160	160	-
Total des autres créances	26 483	26 483	-
Total	62 386	34 549	27 837

⁽¹⁾ Dont créance sur la société SCP CMC de 202 k€ d'une valeur nominale de 1 074 k€.

NOTE 4 - Valeurs mobilières de placement

en milliers d'euros	31/08/2006	31/08/2005
SICAV monétaires	11 567	11 544
Divers	1	1
Total	11 568	11 545

La valeur liquidative au 31 août 2006 des SICAV monétaires est de 11 567 k€.

NOTE 5 - AUTRES INFORMATIONS SUR LES POSTES DE L'ACTIF

en milliers d'euros	31/08/2006	31/08/2005
Montants concernant les entreprises liées :		
Participations	116 665	115 557
Créances rattachées	33 955	35 656
Clients et comptes rattachés	1 435	1 991
Autres créances	20 116	21 255
Total	172 171	174 459
Charges constatées d'avance :		
Charges d'exploitation	122	163
Charges financières	18	21
Total	140	184
Produits à recevoir :		
Clients et comptes rattachés	1 272	1 799
Autres créances	396	409
Total	1 668	2 208

NOTE 6 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

		NOMBRE DE TITRES						
	Au 31/08/2005	Créés	Réduction	Au 31/08/2006	NOMINALE			
CATEGORIE								
Actions	11 321 067	10 571 370	749 697	21 142 740	4,3 €			

Voir "note 14" concernant l'attribution d'options d'achats d'actions. Voir faits marquants pour le détail des mouvements du nombre de titres au cours de l'exercice,

NOTE 7 - Provisions pour risques et charges

en milliers d'euros	Montant au début de l'exercice	Dotations	Reprises (1)	Montant en fin d'exercice
Provision pour pertes de change	153	111	153	111
Provision pour dépréciation des immobilisations incorporelles		-	-	-
Provisions pour risques filiales	20	-	-	20
Provisions pour risques divers	163	581	-	744
Total	336	692	153	875

⁽¹⁾ Représente en totalité des reprises sur provisions utilisées.

NOTE 8 - ECHÉANCIER DES DETTES

en milliers d'euros	Montant brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an et 5 ans au plus	Dont à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	32 445	9 575	22 870	
Emprunts et dettes financières divers	345	26	319	
Fournisseurs et comptes rattachés :				
Fournisseurs	621	621		
Dettes fiscales et sociales	3 272	3 272		
Autres dettes	604	604		
Total	37 287	14 098	23 189	-

⁽¹⁾ Les emprunts et dettes sont à taux variable, les emprunts ne comportent pas de covenant financier.

NOTE 9 - AUTRES INFORMATIONS SUR LES POSTES DU PASSIF

en milliers d'euros	31/08/2006	31/08/2005
Montants bruts concernant les entreprises liées :		
Emprunts et dettes financières	247	241
Fournisseurs et comptes rattachés	1	2
Autres dettes		10 632
Total	248	10 875
Produits constatés d'avance :		
Produits d'exploitation	95	101
Total	95	101
Charges à payer :		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	204	260
Dettes fiscales et sociales	591	640
Autres dettes		-
Total	795	900

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

NOTE 10 - RÉSULTAT FINANCIER

Informations concernant les entreprises liées

en milliers d'euros	2006	2005
Produits financiers :		
Dividendes reçus sur titres de participation	26 703	23 842
Boni de fusion	-	637
Résultats des sociétés de personnes	253	229
Produits de prêts et comptes courants auprès des filiales du Groupe	720	647
Reprises sur provision filiales	1 623	-
Total	29 299	25 355

NOTE 11 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

	2006 Exceptionnel	2005
en milliers d'euros		
Résultats sur cession d'immobilisations corporelles	(18)	8
Perte sur vente actions TRIGANO	(5)	-
Dotations amortissements dérogatoires	(97)	-
Reprise sur amortissements dérogatoires	4	
Dotation pour dépréciation retenue à la source avoir fiscal Italien	(581)	
Résultat sur cession de titres filiales	(128)	
Résultat exceptionnel	(825)	8

AUTRES INFORMATIONS

NOTE 12 - RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Les rémunérations versées aux dirigeants par Trigano s'élèvent à 466 737 €.

NOTE 13 - ELÉMENTS DE NATURE FISCALE

Il n'existe pas de dettes d'impôts liées aux évaluations dérogatoires. La société est la société-mère du groupe fiscal constitué avec les sociétés : Trigano VDL, Euro-Accessoires et Trigano MDC.

Dans le cadre de l'intégration fiscale l'impôt est calculé par filiale comme en l'absence d'intégration. L'allègement de la dette future d'impôt provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable est de 199 k \in . Ventilation de l'impôt : courant 832 k \in ; exceptionnel 2 k \in .

NOTE 14 - ENGAGEMENTS FINANCIERS (HORS BILAN)

Pensions, compléments de retraite et indemnités assimilés : 172 649 €

CREDITS BAIL

en milliers d'euros			Engage	ments de crédit ba	ail		
-	Redevances payées Redevances à payer					Total à payer	Prix
	de l'exercice	cumulées	1 an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans		résiduel
Terrains et constructions	292	1952	307	1209	161	1677	

CAUTIONS DONNEES

Nature	Objet	Bénéficiaire	Montant de l'engagement (en k€)	
Caution	Crédit Bail Immobilier	Baticentre	147	Trigano Remorques - Reuilly

ENGAGEMENTS RECUS

Abandons de créances ou subventions accordées avec clause de retour à meilleure fortune :

Société Trigano Jardin 1 235 k€ Société Résidences Trigano 9 124 k€

Trigano est bénéficiaire d'une garantie de passif et de consistance d'actif pour la société Périgord VDL, jusqu'au 31 août 2007.

AUTRES ENGAGEMENTS REÇUS

Les minoritaires des sociétés Trigano SpA et Auto-Trail VR Ltd se sont engagés à vendre à la société Trigano les actions qu'ils détiennent. En contrepartie la société Trigano s'est engagée à les acquérir à leur première demande.

ENGAGEMENTS DONNÉS

Trigano s'est engagé à acquérir 85 parts de la société Caravanes La Mancelle le 30 novembre 2006 Trigano s'est engagé à acquérir 400 actions de la société Périgord Véhicules de Loisirs en décembre 2006 Trigano s'est engagé à acquérir 264 actions de la société Mécanorem en novembre 2006

OPTIONS DE SOUSTRIPTION d'ACTIONS

- . 54 500 options de souscription d'actions dont la levée est fixée au plus tôt le 14 novembre 2006 ;
- . 21 500 options de souscription d'actions dont la levée est fixée au plus tôt le 26 février 2009 ;
- . 53 500 options de souscription d'actions dont la levée est fixée au plus tôt le 12 janvier 2009.

NOTE 15 - VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN

	31/08/2006	31/08/2005
Cadres	30	26
Employés	11	11
Total	41	37

NOTE 16 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 AOUT 2006

en milliers d'euros		•						0		B. 17	<u> </u>
Filiales et Participations Informations financières	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus Brute	Valeur comptable des titres détenus Nette	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	des cautions et avals donnés par	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par société du cours de l'exercice	Observations
A) RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS SUR CHA	QUE TITRE DO	NT LA VALEUR	BRUTE EXCÈDE	1% DU CAPI	TAL DE LA SO	OCIÉTÉ ASTREI	NTE À LA PUE	BLICATION:			
1. Filiales (détenues à + de 50 %)	:										
TRIGANO V.D.L.	7 000	45 145	100,0	15 676	15 676			278 522	15 230		
TRIGANO SpA	18 000	25 714	98,0	23 154	23 154			189 665	6 432		
TRIGANO M.D.C Mamers	9 000	9 742	97,9	13 457	13 457			36 488	981	1 040	
EURO ACCESSOIRES	2 000	7 585	100,0	3 999	3 999			22 748	2 248		
BENIMAR (ex BENIMPEX)	60	192	99,0	2 988	2 988	8 708		23 602	(1326)		
AUTOSTAR	1 000	5 700	97,1	2 163	2 163			28 201	(885)		
ARCA 2001	1 169	(819)	88,6	2 013	2 013	2 765		28 174	(83)		
SCI DU HAUT ECLAIR	15	-	99,9	707	707			380	252		31/12/05
TRIGANO PARTICIPATIONS	287	7 446	100,0	12 964	12 964			115	(3 051)	1 745	
MECANOREM	550	1 961	94,0	1 611	1 611	200		9 053	230	7	
TRIGANO DEUTSCHLAND GmbH and Co KG	7 500	412	100,0	7 500	7 500	32 500		-	673		
AUTO-TRAIL	297	17 763	99,2	19 769	19 769			82 198	6 142		
OUEST VDL	500	(238)	100,0	500	500			401	(238)		
PERIGORD VDL	150	1 343	84,0	1 272	1 272	350		6 558	444		
CARAVANES LA MANCELLE	10	965	83,7	831	831			7 234	310		
2. Participations (détenues à - 50	%)										
LOISIRS FINANCE	10 000	8 194	49,0	4 715	4 715			6 089	2 147		31/12/05
B) RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES A	UTRES TITRES	DONT LA VAL	EUR BRUTE N'E	XCÈDE PAS 15	% DU CAPITAL	. DE LA SOCIÉ	TÉ ASTREINTE	À LA PUBLICA	TION:		
Filiales françaises (ensemble)				2 800	2 328	9 893					
Filiales étrangères (ensemble)				546	479	2 919					
Participations dans les sociétés f	rançaises (e	ensemble)						-			
Participations dans les sociétés ét	rangères (e	nsemble)									

RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

en euros	2002	2003	2004	2005	2006
I – Capital en fin d'exercice					
a) Capital social	45 284 268	45 284 268	45 284 268	45 284 268	90 000 000
b) Nombre des actions ordinaires existantes	11 321 067	11 321 067	11 321 067	11 321 067	21 142 740
c) Nombre des actions à dividendes prioritaires	,				
(sans droit de vote) existantes					
d) Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droits de souscription					
II - Opérations et résultats de l'exercice					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	6 454 060	6 958 994	7 559 117	7 173 669	7 334 601
b) Résultat avant impôts, participations des salariés et					
dotations aux amortissements et provisions	14 095 071	20 962 860	34 244 507	28 301 315	30 093 728
c) Impôts sur les bénéfices	55 423	1 148 212	1 949 923	1 002 212	1 087 227
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	=	-	-
e) Résultat après impôts, participation des salariés et					
dotations aux amortissements et provisions	12 139 259	18 697 604	31 863 127	24 861 336	25 951 119
f) Résultat distribué	1 811 371	3 396 320	6 792 640	10 571 370	11 628 507
III - Résultats par action					
a) Résultat après impôts, participation des salariés,					
mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,25	1,75	2,85	2.42	1,37
b) Résultat après impôts, participation des salariés et					
dotations aux amortissements et provisions	1,07	1,65	2,81	2,20	1,23
c) Dividende attribué à chaque action	0,16	0,30	0,60	0,50	0,55
IV - Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant					
l'exercice	32	33	37	37	41
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	1 735 418	1 854 874	2 044 408	2 567 094	2 716 789
c) Montant des sommes versées au titre des avantages					
sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale et					
oeuvres sociales)	768 705	810 601	885 006	1 139 970	1 136 949

Exercice clos le 31 août 2006 Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 août 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Trigano, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- · la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les changements de méthodes exposés dans la note « Changements de méthodes » de la partie « II - Règles et méthodes comptables » de l'annexe et relatifs à l'application des règlements CRC 2002-10 et CRC 2004-06 concernant les actifs.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et méthodes comptables

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé des changements de méthodes comptables mentionnés ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

Estimations comptables

La note « 3 - Immobilisations financières » de la partie « II - Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations financières. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous nous sommes assurés de la pertinence des hypothèses sur lesquelles se fondaient les estimations comptables et du caractère raisonnable des évaluations en résultant.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Par ailleurs, conformément aux dispositions légales, nous attestons l'exactitude et la sincérité des informations requises aux trois premiers alinéas de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, contenues dans le rapport de gestion.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Lyon, le 15 décembre 2006

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Bellot Mullenbach & Associés

Ernst & Young Audit

Pascal de Rocquigny

Daniel Mary-Dauphin

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

1. Conventions conclues au cours de l'exercice autorisées préalablement

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France : ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

• Conventions d'avances et de prêts

Sociétés concernées	Nature, objet, modalités des conventions	Administrateurs concernés	Montant (en € HT)
Résidences Trigano	Abandon des intérêts sur les avances en compte courant (autorisation du conseil d'administration du 12 juillet) - Convention signée le 31 août 2006	F. Feuillet M. H. Feuillet	40 650

• Conventions autres que les conventions d'avances et de prêts

Sociétés concernées	Nature, objet, modalités des conventions	Administrateurs concernés	Montant (en € HT)
Trigano Remorques	Contrat de sous-location signée le 24 juillet 2006 - Locaux de Paris (autorisation du conseil d'administration du 31 mai 2006)	F. Feuillet M.H. Feuillet	1 117
	Dépôt de garantie		3 352
Trigano VDL	Location villa Arnaud - Bail signé le 1er mars 2006 (autorisation du conseil d'administration du 24 novembre 2005	F. Feuillet	10 300
Ouest VDL	Contrat de sous-location signé le 13 septembre 2006 - Locaux de Sablé (autorisation du conseil d'administration du 30 juin 2006)	F. Feuillet	180 000
	Charges locatives		1 454
Atelier Trigano	Bail du 2 juin 2006 portant sur des locaux sis à Rozoy s/ Serre (autorisation du conseil d'administration du 31 mai 2005) Avenant n° 1 du 21 juin 2006 - Aucune facturation du 1er janvier 2006 au 31 août 2006	F. Feuillet	Néant
Résidences Trigano	Subvention d'exploitation (autorisation du conseil d'administration du 12 juillet 2006) – convention signée le 31 août 2006	F. Feuillet M. H. Feuillet	669 350

2. Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

• Conventions d'avances et de prêts

Sociétés concernées	Nature, objet, modalités des conventions	Montant (en € HT)
Arca 2001	Avance en compte courant rémunéré au taux Euribor 3 mois + 1 %	1 510 000
Arca 2001	Rémunération du compte courant	54 844
Benimar - Ocarsa	Avance en compte courant non rémunérée	1 500 000
Mistercamp	Avance en compte courant non rémunérée	500 000
Trigano Deutschland GmbH Co & KB	Prêt non rémunéré	32 500 00

• Conventions autres que les conventions d'avances et de prêts

Sociétés concernées	Nature, objet, modalités des conventions	Montant (en € HT)
Pour l'ensemble des	Commissions de négociation sur les achats de châssis	1 666 220
filiales du groupe	Loyers, charges locatives	1 633 156
	Prestations de services administratifs	1 256 954
	Redevances sur des contrats de licence de marque	2 516 412
	Prestations informatiques	2 220 929
	Dépôts de garantie des locations	243 490

Paris et Lyon, le 15 décembre 2006

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Bellot Mullenbach & Associés

Ernst & Young Audit

Pascal de Rocquigny

Daniel Mary-Dauphin

TEXTE DES RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 8 JANVIER 2007

RESOLUTIONS DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE DELIBERANT SOUS FORME ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2006, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations qu'ils traduisent, faisant ressortir un bénéfice de 25 951 119,42 €.

L'assemblée générale approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés au 31 août 2006 ainsi que les opérations qu'ils traduisent

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes en application des articles L 225-40 et L 225-42 du Code de commerce, approuve purement et simplement les conclusions dudit rapport et ratifie l'ensemble des opérations qui y sont énoncées.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	€ 25 951 119,42
Majoré du report à nouveau antérieur	€ 16 520,51
Application des nouvelles normes comptables	€ (959,22)
Total à affecter	€ 25 966 680,71

Aux comptes suivants :

 Dividendes (0,55 € / action)
 € 11 628 507,00

 Autres réserves
 € 14 113 446,85

 Report à nouveau
 € 224 726,86

 Total affecté
 € 25 966 680,71

Le dividende de $0.55 \in$ par action sera mis en paiement le 15 janvier 2007 ; il est précisé que ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158 3 2° du Code Général des Impôts.

Les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

EXERCICE	NOMBRE	DIVIDENDE		NDE	
CLOS LE	D'ACTIONS	BRUT	AVOIR FISCAL	TOTAL	
31.08.2003	11 321 067 actions de 4 €	0,30 €	0,15 €	0,45 €	
31.08.2004	11 321 067 actions de 4 €	0,60€	Eligible à l'abattement de 50 % (art. 158 3 - 2° CGI)	-	
31.08.2005	21 142 740 actions	0,50 €	Eligible à l'abattement de 40 % (art. 158 3 - 2° CGI)	-	

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les administrateurs pour l'exercice clos à 75 000 €.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur François BALEYDIER arrive à échéance ce jour, renouvelle son mandat pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2012.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Michel BARBIER arrive à échéance ce jour. Elle décide de nommer, en son remplacement, Monsieur Guido CARISSIMO, demeurant Piazza A. Mondadori 3 - 20122 MILANO (MI) Italie, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2012.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée décide de nommer Monsieur Michel ROUCART, demeurant à BOUGIVAL (78380) - 12 bis avenue des Fauvettes., en qualité d'administrateur, en adjonction aux membres actuellement en fonction, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2012.

NEUVIEME RÉSOLUTION

L'assemblée, constatant que le mandat de ERNST & YOUNG, commissaire aux comptes titulaire, arrive à échéance ce jour, renouvelle son mandat pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2012.

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée, constatant que le mandat d'AUDITEX, commissaire aux comptes suppléant, arrive à échéance ce jour, renouvelle son mandat pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2012.

ONZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

RESOLUTIONS DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE DELIBERANT SOUS FORME EXTRAORDINAIRE

DOUZIEME RESOLUTION

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du conseil, décide, en application des dispositions de l'article L 225-129-6 du Code de Commerce, de réserver aux salariés de la société, une augmentation du capital social en numéraire aux conditions prévues à l'article L 443-5 du Code du Travail.